

## Première séance, mardi 21 juin 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Communications		
2022-GC-109	Rapport d'activité	Conseil de la magistrature (2021)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bertrand Morel
2022-DIAF-10	Décret	Naturalisations 2022 - Décret 2	Entrée en matière Huis clos Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-CE-86	Rapport d'activité	Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) - Rapport d'activité 2021	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Christel Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-CE-187	Rapport	Utilisation du langage simplifié (Rapport sur postulat 2019-GC-147)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2021-GC-116	Motion	Gratuité de la Feuille officielle en ligne	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Eliane Aebischer Nicolas Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-DSAS-43	Décret	Décret concernant le principe d'un contre-projet à l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité"	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Anne Meyer Loetscher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-GC-51	Motion	Contrôle de la dotation en personnel et de la prise en charge des coûts des services d'aide et de soins à domicile ainsi que des tâches qui leur sont transférées	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Esther Schwaller-Merkle <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-DSAS-41	Rapport	Mesures à développer pour améliorer l'adaptation de l'habitat des Senior-e-s (Rapport sur postulat 2021-GC-56)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-DSAS-43	Rapport	Pour plus d'égalité et de flexibilité dans l'obtention d'une place dans une structure d'accueil extra-	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		familial (Rapport sur postulat 2020-GC-17)		
2022-GC-110	Election judiciaire	Juge cantonal-e 50%	Scrutin uninominal	
2022-GC-111	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

**Présence** de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et M. Susanne Aebischer, Pierre-André Grandgirard et Erika Schnyder.

MM. Romain Collaud et Olivier Curty, conseillers d'Etat, sont excusés.

—

## Ouverture de la session

—

## Communications

**Doutaz Jean-Pierre** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Concernant la sortie estivale de demain, je vous informe que nous nous rendrons à 8 heures à l'Hôtel cantonal et que la visite du bâtiment débutera vers 08 h 15. Elle s'effectuera par groupes.

Le départ pour la sortie en car vers Moléson est prévu à 10 heures sur la place de l'Hôtel-de-ville. Je remercie d'ores et déjà de votre ponctualité. Thème de la journée: c'est naturellement tenue décontractée d'une part et, d'autre part selon la météo qui s'annonce, vous mettez soit de bonnes baskets de marche ou des souliers de marche pour ceux qui veulent descendre de Plan-Francey à Moléson-Village.

Je vous informe de la constitution du Club de la durabilité ce jeudi 23 juin entre 12 h 15 et 14 h 30 en la salle de conférence de Swiss Basketball, sise au chemin de St-Léonard 7, au deuxième étage.

Il fait relativement chaud. Je vous autorise à enlever la veste au besoin.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

## Rapport d'activité 2022-GC-109 Conseil de la magistrature (2021)

---

Rapporteur-e:	<b>Morel Bertrand</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SC</i> )
Rapport/message:	<b>30.05.2022</b> ( <i>BGC juin 2022, p. 1880</i> )
Préavis de la commission:	<b>08.06.2022</b> ( <i>BGC juin 2022, p. 2145</i> )
Remarque:	<b>Johannes Frölicher - représentant du Conseil de la magistrature</b>

---

### Discussion

**Morel Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Au nom du Grand Conseil, j'adresse la plus cordiale bienvenue à M. le Président du Conseil de la magistrature Johannes Frölicher, à l'occasion de la présentation du rapport annuel 2021 du Conseil de la magistrature devant le Grand Conseil.

Bienvenue également à M<sup>me</sup> Marjorie Jaquet, nouvelle secrétaire générale du Conseil de la magistrature, que nous félicitons encore pour sa nomination.

D'emblée, je vous prie d'excuser d'ores et déjà la durée de mon intervention, mais le pouvoir judiciaire, l'un des trois pouvoirs de notre Etat, mérite tout de même que l'on s'y attarde un instant.

La Commission de justice s'est réunie le 2 juin 2022 afin d'examiner le rapport du Conseil de la magistrature et a alors rencontré une délégation dudit Conseil composée de son président M. Johannes Frölicher, de son vice-président M. Damien Colliard et de la nouvelle secrétaire générale, M<sup>me</sup> Marjorie Jaquet. Après une présentation de certains points particuliers du rapport, les représentants du Conseil de la magistrature ont répondu à toutes nos questions avec autant de bienveillance que de compétence. La Commission de justice tient particulièrement à les remercier.

Au niveau des statistiques qui nous sont livrées dans le rapport, il est à relever que la connaissance de ces chiffres est indispensable pour réagir aux surcharges et aux retards et pour identifier tout problème concernant les méthodes de travail des juges notamment. Aussi, dans son rapport, le Conseil de la magistrature rappelle la nécessité de disposer d'un outil performant et uniforme pour procéder à des analyses et des comparaisons des chiffres statistiques, outil qui fait malheureusement défaut actuellement. La Commission de justice demande ainsi au Conseil d'Etat de mettre l'accent sur la mise en place d'un outil statistique uniforme. Il ne sert en effet sinon à rien que les autorités judiciaires continuent à passer un important temps à établir des statistiques si le système ne permet pas de donner une vue d'ensemble ou de les comparer.

Au niveau de la surveillance administrative du pouvoir judiciaire et du Ministère public, le rapport 2021 nous enseigne que les inspections qui ont été menées tant par le Conseil de la magistrature que par le Tribunal cantonal n'ont pas révélé de dysfonctionnements. Nous pouvons nous en réjouir, une saine administration de la justice étant en effet un gage de paix sociale.

De manière globale, le nombre d'affaires enregistrées en 2021 par les autorités judiciaires a baissé, exception faite pour le Tribunal des mesures de contrainte et le Tribunal des mineurs qui ont vu leurs dossiers augmenter.

La Justice de paix, le Tribunal cantonal et les tribunaux d'arrondissement relèvent une complexification croissante des affaires, due pour ces deux derniers notamment à la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de fixation des contributions d'entretien.

Le Ministère public relève une charge très lourde de travail due notamment à un Code de procédure pénale exigeant, dans la révision duquel il tente de s'impliquer, non sans difficulté.

Les Préfectures quant à elles ne disposent toujours pas d'un système de gestion des dossiers électronique pour gérer informatiquement les affaires pénales, de sorte qu'elles doivent continuer à travailler avec des listes Excel. A l'instar du Conseil de la magistrature, nous demandons à la DIAF de remédier rapidement à cette situation inacceptable en terme d'efficacité et de rationalité.

Certaines autorités se plaignent encore du manque ou de l'exiguïté des locaux. A cet égard, nous devons donc constater que les problèmes relevés depuis plusieurs années maintenant ne sont toujours pas résolus. Le fait que l'administration du Tribunal des mesures de contrainte se trouve toujours dans un bâtiment locatif d'habitation ne manque pas d'étonner. Il semble toutefois que des solutions soient en passe d'être trouvées pour ce tribunal qui devrait pouvoir déménager en décembre de cette année. Les négociations seraient également sur le point d'aboutir pour la Justice de Paix de la Sarine qui a vu son bail être résilié. Le rapport annuel 2022 devrait donc nous enseigner que des solutions ont été trouvées au moins pour

ces deux autorités et nous nous en réjouissons. Nous ne comprendrions en effet pas de devoir une nouvelle fois constater l'année prochaine que ces points ne sont finalement pas réglés.

Beaucoup d'autorités relèvent des charges de travail importantes nécessitant l'octroi de forces supplémentaires. S'agissant justement de la dotation des autorités judiciaires, alors que cela faisait de nombreuses années qu'une augmentation était requise, dans son rapport sur l'activité judiciaire 2020, la Commission de justice a tiré la sonnette d'alarme et souligné qu'elle se réservait le droit d'amender le budget si rien n'était entrepris. Ainsi, en 2021, faisant suite à diverses interventions – notamment du Conseil de la magistrature, de l'Association des magistrats et de la Commission de justice –, la DSJ a demandé aux autorités judiciaires un état des besoins urgents en personnel. Il en est ressorti un total de 15,5 EPT urgents. Fort de ce constat, avec le soutien du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice, le Directeur de la sécurité et de la justice a défendu devant le Conseil d'Etat la création d'un nombre important de nouveaux postes pour 2022. C'est ainsi que onze nouveaux postes, dont 2,7 EPT de magistrats, ont été obtenus pour 2022. La répartition de ces postes s'est faite en concertation entre le Conseil de la magistrature et le Service de la justice, ainsi que sur la base des précédents rapports annuels. La Commission de justice est satisfaite que les démarches tendant à renforcer les effectifs du pouvoir judiciaire aient été couronnées de succès et remercie tous les acteurs qui y ont contribué. Il nous paraît toutefois important de rappeler ici que les 11 nouveaux postes créés sur les 15,5 requis visaient à répondre à des besoins urgents. Aussi, non seulement il n'a pas été remédié à toutes les situations urgentes, mais les autorités judiciaires restent en toute hypothèse sous-dotées en personnel, notamment en raison de la complexification croissante des dossiers. Il ne faut ainsi surtout pas faire l'erreur de penser que la dotation en personnel des autorités judiciaires est désormais suffisante et ainsi ne lui laisser à nouveau que des miettes dans les prochaines années. Il faut au contraire poursuivre le renforcement des ressources de manière à permettre aux autorités judiciaires de mener à bien leur mission et éviter, autant que faire se peut, toute erreur judiciaire. Nous demandons à la DSJS et au Conseil d'Etat de rester très attentifs aux besoins du pouvoir judiciaire, l'un des trois pouvoirs de notre Etat. La Commission de justice en tous les cas, le restera!

Autre élément marquant de l'année 2021: la présentation du rapport final de l'analyse du pouvoir judiciaire. De manière réjouissante, cette analyse conclut à un bon et efficace fonctionnement du pouvoir judiciaire fribourgeois. Afin d'améliorer encore le système, trois mesures prioritaires et essentielles sont préconisées, à savoir la régionalisation des autorités judiciaires, la création d'un véritable organe de conduite du pouvoir judiciaire et la digitalisation de la justice. Il appartient désormais à la DSJS d'évaluer les incidences financières, infrastructurelles ou encore légales et d'établir une planification de la mise en réalisation de l'analyse du pouvoir judiciaire. La Commission de justice espère être tenue régulièrement informée des avancées en la matière.

Dans le cadre des mesures à mettre en place, la Commission de justice demande à la DSJS de tenir compte des deux remarques suivantes:

1. tout d'abord, par rapport à la Cellule judiciaire itinérante, il ressort des statistiques que les cas traités sont inférieurs aux autres autorités. Selon les renseignements qui nous ont été donnés, cela s'explique notamment par le fait que la cellule judiciaire perd du temps dans les déplacements entre les différents tribunaux auxquels elle apporte son aide. Aussi, afin de gagner en efficacité, nous nous demandons si, dans le cadre des mesures à prendre suite à l'analyse du pouvoir judiciaire, il ne serait pas plus opportun de supprimer la Cellule judiciaire itinérante et de la remplacer par la nomination de magistrats, greffiers et personnel administratif directement auprès des autorités surchargées;
2. deuxièmement, la Commission de justice reste très attachée à la procédure de conciliation prévue par l'art. 197 CPC, qui permet d'éviter des procès sur le fond et ainsi de diminuer la charge de travail des tribunaux de même que les tensions entre les justiciables. Or, nous avons constaté que depuis 2017, le taux de conciliation n'avait cessé de baisser d'année en année. En 2020, nous nous en étions une nouvelle fois inquiété auprès du Conseil de la magistrature qui avait alors notamment rappelé aux magistrats l'importance de dite conciliation. Sans savoir si ce rappel en est la cause, le taux de conciliation a légèrement remonté en 2021, avec un taux de réussite largement plus important que les autres en Glâne et en Veveyse. Cela étant, suite à notre demande, le Conseil de la magistrature avait aussi diligenté une étude comparative avec les autres cantons romands et de Berne. Il en est ressorti que le canton de Berne, qui est le seul qui fonctionne avec de véritables autorités de conciliation régionales indépendantes, a un taux de réussite largement supérieur aux autres. Genève arrive en deuxième position sachant que dans ce canton, les magistrats qui procèdent à la conciliation ne traitent pas le dossier au fond. Quand bien même le rapport Ecoplan, sur la base de l'avis des magistrats, estime que la création d'une autorité régionale de conciliation ne s'impose pas, force est de constater que là où elles existent, le taux de conciliation est très supérieur aux autres. Nous souhaitons ainsi que la DSJS n'abandonne pas l'idée de la création d'une autorité régionale de conciliation, qui était d'ailleurs aussi un vœu du Conseil de la magistrature. Dans l'intervalle, si tant est que le groupement suisse des magistrats pour la médiation et la conciliation devait à nouveau organiser des journées de formation en la matière, nous espérons que dans le but d'augmenter les chances de concilier et ainsi diminuer les affaires à traiter sur le fond, des magistrats fribourgeois y participeront.

Enfin, l'année 2021 a connu diverses modifications en termes de personnes. En effet, nous avons vécu le départ à la retraite de M<sup>me</sup> la Secrétaire générale du Conseil de la magistrature Christine Keller ainsi que de M. le Président du Tribunal de la Gruyère Philippe Vallet, de M. le Président du Tribunal de la Singine Peter Rentsch et de MM. les Procureurs Markus Julmy et Jean-Luc Mooser. Nous les remercions infiniment pour tout ce qu'ils ont apporté à la justice fribourgeoise et leur souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Nos vifs remerciements s'adressent aussi à M<sup>me</sup> Lise-Marie Graden, qui a quitté son siège de cheffe du Service de la justice pour occuper désormais celui de préfète de la Sarine et souhaitons la bienvenue à M<sup>me</sup> Mélanie Maillard Ruissier, nouvelle cheffe de service.

Sur le plan plus politique, la situation s'est également modifiée puisque M. le Directeur de la sécurité et de la justice Maurice Ropraz a décidé de ne pas se représenter pour un nouveau mandat aux élections de novembre 2021. La Commission de justice tient ici à lui adresser ses sincères remerciements et salue sa disponibilité, son écoute et sa volonté constante – partagée par la Commission – d'œuvrer pour la qualité de la justice fribourgeoise. Nous sommes convaincus qu'il en ira de même avec son successeur, M. le Conseiller d'Etat Romain Collaud, que nous félicitons encore pour son élection et avec lequel nous nous réjouissons de continuer à collaborer dans un sens bien compris d'une saine et efficace administration de la justice.

J'adresse également nos remerciements au Conseil de la magistrature pour son excellent travail, sa collaboration et son rapport ainsi qu'à toutes les instances qui ont participé à l'élaboration de celui-ci.

Enfin, la Commission de justice ne saurait terminer ce bouquet de remerciements sans adresser sa plus profonde gratitude à tous les membres du pouvoir judiciaire qui, malgré la charge importante de travail et la pandémie encore fortement présente en 2021, ont, par leur compétence et leur important investissement, une nouvelle fois permis de rendre une justice de qualité, ce qui contribue au bien-être de notre canton.

Avec ces considérations, la Commission de justice vous invite à prendre acte du rapport annuel 2021 du Conseil de la magistrature.

**Frölicher Johannes** Merci de me donner la parole. Je vais être court parce que je ne suis pas un pro du micro, mais surtout parce que la justice fribourgeoise fonctionne bien. Cela n'est pas seulement le constat du Conseil de la magistrature à l'occasion des inspections annuelles et de l'analyse des rapports qu'il reçoit des différentes autorités en fin d'année, mais c'est effectivement, comme l'a déjà soulevé M. le Président de la Commission de justice, aussi le résultat de l'analyse du pouvoir judiciaire. On peut s'en réjouir.

L'analyse du pouvoir judiciaire a donc mis en évidence que la situation dans le canton de Fribourg est bonne. J'aimerais relever quelques points dans le contexte de cette présentation.

Premièrement, l'analyse a été faite en collaboration avec beaucoup d'acteurs des autorités judiciaires, donc des juges mais aussi des avocats. On a ici un résultat qui reflète finalement un consensus. Je le relève ici parce que les mesures qui vont suivre dans la mise en place de ce rapport, en partie du moins, passeront par le Grand Conseil. On ne peut que souhaiter que ces propositions soient examinées avec bienveillance. Les mesures ont déjà été évoquées par M. le Président de la Commission de justice. En trois mots: régionaliser – cela crée des synergies, des plus grandes entités; diriger – on peut rattacher pleins d'activités accessoires à la fonction principale, donc rendre justice, à un organe de conduite qui est issu des autorités judiciaires même, ce qui garantit l'indépendance institutionnelle. Cela va aussi créer des synergies – on pense ici à des activités comme la comptabilité et le service du personnel; et enfin, numériser et digitaliser la justice – cela est une exigence de la Confédération, on ne va pas y échapper.

La numérisation me mène au deuxième point que j'aimerais relever. Cela sort du sujet du rapport mais c'est intéressant à relever. Depuis des années maintenant, on travaille sur ce programme et le Conseil de la magistrature, et peut-être aussi vous-même, a entendu que dans ce programme, on ne voit rien qui se passe. Je peux ici vous annoncer qu'à partir de ce mois de juin 2022, un premier projet est déployé dans les tribunaux, soit la notification centralisée. Enfin du concret, on peut s'en réjouir.

J'aimerais clore par des remerciements. Le Conseil de la magistrature, pendant des années, a toujours rendu attentif au manque de personnel. Je ne peux que soutenir les propos du président de la Commission de justice. On remercie beaucoup pour ces onze postes. Ce n'est pas dit que cela va suffire dans le temps, mais actuellement je peux vous le dire en ma qualité de représentant des autorités judiciaires, le pouvoir judiciaire en est très reconnaissant. J'aimerais notamment remercier de leur soutien la Commission de justice et bien sûr aussi le conseiller d'Etat Maurice Ropraz qui a fortement aidé pour arriver à cela, le Conseil d'Etat qui a validé le budget et vous, Mesdames et Messieurs, qui avez fait passer ce budget.

Un grand remerciement aussi à toutes les personnes qui travaillent au sein de la justice, des secrétaires aux greffiers, et aux juges et magistrats.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts sont les suivants: je m'exprime ici à titre d'avocat pratiquant dans le canton et également à titre de vice-président de la Commission de justice. En cette fonction, je peux vous dire, pratiquant le droit dans plusieurs cantons romands qui nous entourent notamment, nous n'avons pas à avoir honte de notre justice qui fonctionne à mon avis mieux et plus rapidement que celle de bon nombre de nos voisins.

Cela étant, je peux reprendre les mots qu'a dit notre président de la Commission de justice parce qu'ils correspondent à l'analyse également faite par le groupe socialiste, qui va prendre acte de ce rapport. Il y a toutefois trois remarques à faire en complément.

1. La première concerne la vision d'avenir. Nous avons le Conseil de la magistrature dans son action qui n'est pas seulement une autorité d'engagement et de surveillance, mais également une autorité visionnaire qui a émis le souhait à l'avenir de voir un certain développement de la justice dans le sens d'une centralisation. J'ai envie de dire oui, quand on parle de régionalisation, à des tribunaux de justice de paix et de première instance pour le Sud, pour le Centre et pour le Nord. Je mettrais un bémol pour une représentation cantonale de la justice pénale. Avec des entités trop grande, on fabrique parfois des usines à gaz qui sont le contraire de ce qu'on recherche en termes d'efficacité. Il est maintenant peut-être bien de se coordonner avec les Directions voisines; je pense là, notamment, à celle de M. Siggen – les Finances –, puisque si on prend toujours dans les districts du Sud pour mettre ailleurs, on pourrait peut-être compenser en mettant par exemple les Registres des poursuites à Châtel ou à Romont, ou le Registre foncier du Sud dans l'une de ces deux capitales et les tribunaux à une autre place. Il faut toujours avoir à l'esprit que les régions ne doivent pas seulement être desservies, mais quelques fois aussi renforcées. Je pense qu'une réflexion globale entre les Directions doit avoir lieu et je vous inciterais même à inclure les Préfectures, que personne aujourd'hui n'a encore eu le courage d'empoiigner.
2. S'agissant de la cellule itinérante, il est vrai que nous n'avons pas moins de dossiers qui ont été traités par la cellule, mais nettement moins de dossiers. On ne peut pas admettre ça dans notre canton quand on connaît le coût de la justice et sa lenteur à certains endroits. S'il y a des problèmes, il est possible pour le Conseil de la magistrature de nommer des magistrats ad hoc qui peuvent débayer le tout-venant. Cela peut aussi servir de tremplin pour les magistrats et magistrates en devenir de ce canton comme de période d'essai puisqu'il n'y en a pas lorsqu'on les nomme et qu'ils sont nommés à vie. Ce serait aussi un bon exercice.
3. Je dois dire que j'ai relevé, c'était dans *La Gruyère* du 14 juin, une remarque malheureuse. Elle n'est pas dans le rapport mais elle est dans le journal. Il est mentionné que "la justice fribourgeoise peine parfois à attirer des candidats compétents, retenus par les salaires de l'administration fédérale ou des tribunaux fédéraux". Je ne sais pas si la phrase a été dite ou pas. Elle est reprise comme telle dans les journaux. Je trouve pour ma part qu'elle est totalement inadéquate et manque de respect pour les magistrats que nous élisons depuis des années au sein du Grand Conseil. Si ici nous avons l'impression qu'un magistrat à élire est incompetent, nous ne l'élisons pas et nous renvoyons la balle à l'expéditeur pour qu'il nous propose quelqu'un de plus compétent. Je ne sais pas comment cela s'est fait, mais je trouve qu'à l'heure actuelle, avec la formation que l'on a, l'Université, la question des stages d'avocat, la magistrature qui forme aussi des quantités de greffières et greffiers compétents, cette phrase-là n'avait pas à être dans le journal. Je demande encore à M. le Président de nous donner des explications à ce sujet.

Sur ces bons mots, je vous informe que le groupe socialiste prendra acte de ce rapport avec les remarques qui précèdent.

**Lepori Sandra** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je suis membre de la Commission de justice et je m'exprime ici au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Le groupe tient à souligner brièvement quatre points du rapport:

1. beaucoup d'autorités se plaignent d'une surcharge de travail et d'un manque de personnel. Il convient tout de même d'attendre de voir si les 11 EPT qui ont été engagés après la rédaction du rapport apportent une amélioration notable au fonctionnement des autorités judiciaires ou non;
2. il n'est pas normal que les Justices de paix soient engorgés car ce problème est connu depuis longtemps. D'ailleurs, le manque de moyens pour le SEJ, la Fondation Transit, l'AEMO, Point Rencontre, est également à déplorer;
3. au vu de la surcharge et des délais, la question se pose de savoir s'il faut professionnaliser l'Autorité de surveillance du registre foncier;
4. le groupe relève qu'il est nécessaire de soutenir le maintien de la Cellule judiciaire itinérante dont elle reconnaît les mérites.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte du rapport.

**Defferrard Francine** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Manque de locaux, notamment avec un besoin aigu pour le Tribunal des mesures de contraintes et des besoins certains pour le Tribunal d'arrondissement de la Gruyère, surcharge de travail auprès de certaines autorités, notamment due au nouveau mode de calcul des pensions alimentaires au niveau suisse, taux de

conciliation stabilisée dans les procédures civiles mais plutôt bas dans notre canton par rapport à d'autres cantons qui ont choisi pour la conciliation une structure indépendante des tribunaux ordinaires avec des juges spécialisés formés à la conciliation, manque de places fermées pour les mineurs... Il s'agit là de constats connus et, pour certains, récurrents dans le domaine judiciaire qui occupe au quotidien le Conseil de la magistrature. Cela n'empêche pas toutefois, et cela a été souligné par Ecoplan, que le pouvoir judiciaire fribourgeois fonctionne bien et de manière efficace.

Les années se suivent et se ressemblent, mais pas toujours. Pour l'année 2021, j'aimerais mettre en exergue deux points marquants:

1. tout d'abord, au nom du groupe le Centre, je remercie le Conseil d'Etat pour la nouvelle dotation pérenne en 2022 de onze nouveaux postes, dont 2,7 EPT de magistrats et trois cellules complètes composées d'un juge, d'un greffier et d'un secrétaire, à savoir une cellule complète à un taux d'activité de 80 % au sein du Tribunal de la Gruyère, une cellule complète à un taux d'activité de 100 % au sein de la Justice de paix de la Sarine, et une cellule complète à un taux d'activité de 70 % au Tribunal des mesures de contraintes;
2. l'entreprise mandatée par l'Etat de Fribourg a livré le deuxième volet de son analyse du pouvoir judiciaire, en particulier des pistes d'amélioration et d'organisation du fonctionnement du pouvoir judiciaire, tout cela en maintenant la qualité des prestations. M. le Président du Conseil de la magistrature l'a dit et a résumé les mesures prioritaires essentielles retenues par le comité de pilotage désigné par le Conseil d'Etat: régionaliser, diriger, numériser. Au niveau de la régionalisation, il est proposé des regroupements d'autorités, notamment les tribunaux d'arrondissement, les justices de paix en plusieurs régions et la création d'un seul tribunal pénal. Diriger: le Conseil de la magistrature n'est effectivement pas un organe de conduite et il faut savoir qu'au sein du pouvoir judiciaire, il y a plusieurs centaines de collaborateurs. Numériser: c'est aussi une exigence imposée par la Confédération. Ces trois points sont des enjeux majeurs de cette législature.

Le groupe le Centre prend acte du rapport d'activité 2021, remercie le Conseil de la magistrature, en particulier son président le juge cantonal Frölicher, et toutes les personnes qui ont œuvré au sein du pouvoir judiciaire pour tout le travail accompli tout au long de l'année et pour le rapport annuel rédigé.

**Papaux David** (*UDC/SVP, FV*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec le présent objet si ce n'est que j'exerce la profession d'avocat et suis membre de la Commission de justice.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport du Conseil de la magistrature. Il constate avec satisfaction qu'aucun dysfonctionnement n'est à déplorer et que la justice fribourgeoise fonctionne de manière globale plutôt bien. Il constate aussi que les affaires liquidées en première instance par magistrat se situent entre 384 pour la Singine et 700 pour la Gruyère, alors que la Cellule itinérante en liquide environ 200. L'écart est impressionnant et souligne l'inefficience de la Cellule itinérante. Certaines autorités soulèvent une surcharge de travail. Il conviendra donc de supprimer la Cellule itinérante et d'affecter les EPT ainsi libérés à d'autres instances qui en ont besoin et qui, elles, sont efficaces. En outre, le Ministère public demande une cellule supplémentaire pour répondre à l'augmentation des procédures. Cette autorité n'ayant pas récemment bénéficié d'augmentation de ses effectifs, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient sa demande.

Le groupe de l'Union démocratique du centre remercie le Conseil de la magistrature pour son rapport 2021.

**Roulin Daphné** (*VEA/GB, GL*). Je prends la parole au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission de justice.

Nous avons pris connaissance au sein du groupe du rapport du Conseil de la magistrature et des propos du rapporteur aujourd'hui. Il en ressort que quelques points méritent encore des améliorations. Ces améliorations pourraient être résolues par la mise en place d'un organe administratif de conduite des autorités judiciaires. La proposition d'un tel organe ressort des rapports du comité de pilotage sur l'analyse du pouvoir judiciaire qui est sortie le 20 octobre 2021. Il a été proposé dans ce rapport que cet organe de conduite aurait pour but d'augmenter la conduite du pouvoir judiciaire et la coordination de ses activités. En plus des tâches qui sont proposées, qui sont attribuées à cet organe, on pourrait également donner d'autres tâches de fonction à cet organe de conduite. Ainsi, concrètement, on pourrait lui attribuer la mise en place et surtout, de ce que j'ai entendu des propos du Conseil de la magistrature, la mise à jour d'un outil statistique. Ceci pourrait donc être attribué à un organe de conduite avant que cela ne soit trop désuet et qu'on agisse dans l'urgence. Un deuxième point pourrait également être attribué à cet organe de conduite: en 2022, un nombre important de postes a été créé en raison de besoins urgents au sein de la justice. L'institution d'un organe de conduite pourrait avoir un impact et une meilleure évaluation du besoin en personnel sans qu'on ait besoin d'agir dans l'urgence.

Au sein du groupe VERT·E·S et allié·e·s, nous sommes totalement satisfaits du travail qui est exercé par nos instances judiciaires. Ce ne sont que des remarques. Nous espérons qu'elles seront prises en compte dans l'avenir par le Conseil d'Etat par rapport à ce rapport qui a été rendu par le COPIL et nous prenons acte du rapport du Conseil de la magistrature.

**Morel Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je remercie tous les intervenants pour leur prise de position. Ceux-ci étant tous membre de la Commission de justice, je n'ai pas noté de questions particulières à l'intention du rapporteur de la Commission. J'invite donc M. le Président du Grand Conseil à donner la parole au président du Conseil de la magistrature pour répondre notamment à la question de M. le Député Mauron sur la rémunération des magistrats.

**Frölicher Johannes** Je dois bien préciser qu'à l'occasion de la conférence de presse, ce n'était bien sûr pas ce qu'on a dit. On a simplement relevé que le niveau des salaires à Fribourg retient parfois des candidats qui ont postulé à maintenir leur candidature. La Confédération connaît des salaires qui sont beaucoup plus élevés qu'ici à Fribourg, surtout que la pratique du Service du personnel est de ne pas accorder de l'expérience professionnelle si on n'était pas déjà magistrat. Cela a comme conséquence que des personnes qui sont candidats et qui sont plutôt jeunes ou autour des 40 ans, sont classées au minimum. C'est approximativement 138 000 frs, la classe 33, palier 0. On a déjà fait l'expérience de candidats se retirant.

J'aimerais encore soulever un deuxième point, c'est la question de l'Autorité de surveillance du registre foncier. Le Conseil de la magistrature est vraiment inquiet de cette situation. Effectivement, le canton de Fribourg est le seul canton qui connaît un organe qui n'est pas professionnel et cela n'est pas un problème au niveau de la surveillance que l'on a chez nous au Conseil de la magistrature, c'est-à-dire du côté de la surveillance des activités judiciaires de cette commission. C'est effectivement le côté administratif qui pose problème et là, tous les autres cantons ont des entités professionnelles. On a eu quatre démissions d'un coup et on a la crainte que cette commission ne fonctionne plus à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Décret 2022-DIAF-10 Naturalisations 2022 - Décret 2

---

Rapporteur-e:	<b>Mesot Roland</b> ( <i>UDC/SVP, VE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>08.03.2022</b> ( <i>BGC juin 2022, p. 1817</i> )
Préavis de la commission:	<b>03.06.2022</b> ( <i>BGC juin 2022, p. 1825</i> )

---

### Entrée en matière

**Doutaz Jean-Pierre** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Selon l'article 119 al. 1 LGC, les séances ont lieu à huis clos lorsque le Grand Conseil délibère sur le prononcé du huis clos et sur les demandes de grâces. En son article 2, la LGC dispose que le huis clos peut aussi être prononcé par le Grand Conseil dans d'autres cas afin de garantir la protection de la personnalité. Cette décision nécessite la majorité qualifiée.

Je prononce le huis clos et je demande aux huissières et aux employés du secrétariat de faire sortir de la salle toutes les personnes qui ne doivent pas y rester, c'est-à-dire qui ne sont pas ou député ou membre du secrétariat général ou média accrédité.

### Huis clos

- > Au vote par assis/levé, à une majorité évidente, le Grand Conseil prononce le huis clos.
- > L'article 1 est modifié selon la proposition de la Commission (projet bis).
- > Le huis clos est levé.

#### Art. 2

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Concernant l'article 2, la Commission suggère de retirer le dossier n° 2 de l'annexe 2 car le requérant a suspendu son dossier. Dans l'article 2, la Commission, dans sa version bis, propose d'accorder le droit de cité suisse et fribourgeois à la candidate dont le nom figure au n° 1.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission.
- > Modifié selon la proposition de la Commission (projet bis).



*Art. 3*

> Adopté.

*Art. 4*

> Adopté.

*Art. 5*

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

**Vote final**

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 91 voix contre 1. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 91.*

*A voté non:*

de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Zurich Simon (FV,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP). *Total: 5.*

---

## Rapport d'activité 2022-CE-86

### Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) - Rapport d'activité 2021

---

Rapporteur-e: **Berset Christel (PS/SP, FV)**  
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
Rapport/message: **21.03.2022**  
Préavis de la commission: **18.05.2022 (BGC juin 2022, p. 1816)**

---

#### Discussion

**Berset Christel (PS/SP, FV).** La commission du Grand Conseil s'est réunie le 18 mai dernier pour traiter du rapport d'activité 2021 de l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation.

L'année 2021 a été marquée, en ce qui concerne le domaine de la transparence, par l'anniversaire des dix ans de la Loi sur l'information et sur l'accès aux documents (LInf). L'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg a été mandaté à cette occasion pour faire le bilan de la LInf. L'analyse montre qu'une réforme législative en profondeur n'est pas nécessaire, mais elle relève toutefois certains manques. Par exemple, la LInf ne prévoit rien lorsque les accords de médiation en transparence ne sont pas mis en œuvre ou lorsque l'une des parties refuse de participer à la médiation.

Toujours en matière de transparence, le dossier éolien a fortement mis à contribution la préposée puisque le nombre de requêtes en médiation a plus que triplé par rapport à 2020. Le rapport rend finalement attentif les législateurs que nous sommes à ne pas introduire de manière éparpillée, dans d'autres lois que la LInf, d'autres dispositions qui limiteraient le droit d'accès aux documents.

En ce qui concerne le domaine de la protection des données, celui-ci a connu un très fort essor l'an dernier avec la rapide numérisation de l'administration due à la pandémie de coronavirus. Cette situation n'a cessé d'engendrer de nouveaux projets complexes – citons les outils des visioconférences, la généralisation de Microsoft 365, l'utilisation du cloud pour l'archivage des documents, mais aussi le tracing des cas de covid. Ceci a provoqué une charge de travail importante tant pour la préposée que pour la commission de la protection des données. La préposée a mis un accent particulier au cours de l'année passée sur la sensibilisation et l'information des services de l'Etat en vue d'asseoir une collaboration aussi précoce que possible avec l'Autorité. Le message est très simple: impliquer l'Autorité avant le déploiement d'une application informatique garantit de prendre toutes les précautions nécessaires dès le début d'un projet-pilote et évite des frais par la suite. Le rapport indique encore que la loi cantonale sur la protection des données personnelles, actuellement en cours de révision de manière à être conforme au droit supérieur fédéral et européen, donnera de véritables compétences décisionnelles à la préposée alors qu'à l'heure actuelle, elle ne peut faire que des recommandations.

Passons au domaine de la médiation administrative. Celui-ci a connu des changements importants en 2021 avec la révision, puis l'adoption par le Grand Conseil, de la nouvelle loi sur la médiation administrative. Désormais, la commission peut désigner elle-même la personne remplaçante en cas de récusation de la médiatrice, ce qui lui donne une flexibilité bienvenue. Le rapport d'activité 2021 de la médiatrice cantonale, vous l'aurez remarqué, est d'ores et déjà intégré dans ce rapport étant donné que la nouvelle loi a jeté les bases pour l'intégration, en janvier 2022, de la médiation administrative au sein de l'Autorité et de la commission. Ce rapport relève en particulier le peu de demandes en médiation sur lesquelles la médiatrice peut devenir active. Sur les 48 demandes reçues en 2021, en effet seules 13 d'entre elles entraient dans le champ de compétence de son service. Suite à ce constat, la médiatrice a intensifié la communication en faisant paraître des annonces dans les journaux et en faisant la tournée des Directions. Il sera intéressant d'analyser, dans le futur, si le nombre de demandes continue de stagner, quelles en sont les raisons.

Tous les détails et les chiffres peuvent être consultés directement dans le rapport qui dresse un bilan exhaustif, ou presque, de l'activité de l'Autorité cantonale qui a été la sienne pendant l'année 2021.

La commission parlementaire a relevé la qualité du rapport et du travail qui est effectué et a salué l'engagement de cette petite équipe et celui du président de la commission, qui investit de nombreuses heures dans ce mandat pour le bon fonctionnement et l'indépendance de la commission. Les questions ont été nombreuses et l'intérêt porté aux activités de l'Autorité important.

Si la commission s'est réjouie que les relations et les contacts entre l'Etat et l'Autorité évoluent de manière très positive, la commission s'est entre autres inquiétée des trois points suivants en ce qui concerne la protection des données:

- > 130 % sont à disposition de la protection des données pour l'ensemble des services de l'Etat, des communes et des organismes privés qui exécutent des tâches publiques et il arrive que, faute de ressources, l'Autorité ne puisse pas toujours réaliser certaines tâches qui devraient pourtant être faites;
- > en outre, les bases légales formelles semblaient parfois insuffisantes au moment de déployer une solution informatique traitant de données sensibles. Plusieurs exemples sont cités dans le rapport comme l'implémentation de *Successfactor*, la fin de la phase pilote pour la mise en œuvre du Référentiel cantonal ou encore le déploiement de Microsoft 365;
- > des membres de la commission parlementaire ont soulevé la question de l'introduction du SwissID qui s'est faite sans implication de la préposée ou encore du dispositif cantonal d'indication des addictions FRIADIC pour lequel des bases législatives d'une densité normative suffisante font défaut. Une question a été posée pour mieux comprendre ce qu'est ce fameux Référentiel cantonal dont il est question dans le rapport. Je vous laisserai le soin de lire le procès-verbal de la commission pour comprendre de quoi il s'agit et de l'enjeu de ce projet en termes de protection des données.

La situation générale de la protection des données a interpellé notre commission car il est du devoir de l'Etat de garantir au citoyen qu'il peut livrer ses données à l'Etat en toute sécurité. Elle a estimé qu'il faut veiller à la solidité de nos bases légales si nous voulons éviter des dérives par rapport aux droits fondamentaux du citoyen. Cette question se trouve au cœur de la gouvernance des données.

Pour conclure, je souhaite remercier ici mes collègues de la commission pour leur travail. En leur nom, je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, M. Marc Valloton, vice-chancelier, ainsi que les trois préposées de l'Autorité, M<sup>mes</sup> Martine Stoffel, Florence Henguely et Annette Zunzer Raemy, de même que le président de la commission, M. Laurent Schneuwly, qui ont présenté leurs activités dans le détail par oral et dans leur rapport, et ont répondu en toute transparence à nos questions.

C'est avec ces considérations que je vous invite, chères et chers collègues, à prendre acte de ce rapport.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Vous avez pu prendre connaissance du rapport d'activité de l'ATPrD et même de l'ATPrDM puisque cette autorité a choisi de présenter un rapport commun avec la Médiation administrative, anticipant ainsi l'intégration administrative de cette dernière, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Je salue cette initiative qui atteste de la pertinence de cette intégration pour des raisons notamment logistiques. Je n'ai pas d'éléments particuliers à relever cette année, si ce n'est le fait que les remarques formulées par le Conseil d'Etat l'année passée ont été prises en compte et le Conseil d'Etat le salue. Je souligne par ailleurs, comme l'ATPrD, la très grande actualité de la question de la protection des données, en particulier en lien avec la digitalisation des activités, notamment étatiques. Je vous invite à prendre acte de ce rapport et je tiens à remercier les différentes autorités concernées pour leur engagement, pour le travail effectué.

**Kubski Grégoire (PS/SP, GR).** Je n'ai pas de lien d'intérêts avec ce sujet et je m'exprime au nom du groupe socialiste. Mon intervention ne concerne principalement que le rapport de la préposée à la protection des données, que je remercie pour le travail fourni et pour la qualité du rapport. Je suis heureux de constater qu'il n'y a plus de conflit ouvert entre le Conseil d'Etat d'une part et la préposée d'autre part et me réjouis du fait que le Conseil d'Etat semble désormais respecter l'indépendance institutionnelle de la préposée à la protection des données en évitant de rédiger, cette fois-ci, un contre-rapport suite au rapport de la préposée.

Je me demande toutefois si ce calme est simplement dû au fait que le Conseil d'Etat évite simplement de consulter la préposée sur les sujets sensibles sur lesquels il ne veut pas avoir son avis. Je prends un exemple très concret, soit ce qui émane de la réponse du Conseil d'Etat 2022-CE-51, où le Conseil d'Etat affirme de but en blanc, et de manière à tout le moins surprenante, qu'il n'a pas jugé nécessaire de consulter la préposée à la protection des données sur le nouveau système d'identité numérique en disant que ça a déjà été réglé au niveau fédéral et que ce n'est pas absolument nécessaire. Le fait de ne pas consulter la préposée à la protection des données est contraire à la pratique demandée, notamment par le Conseil de l'Europe en matière de protection des données, et je crois que c'est un sujet essentiel de la protection des données – et d'ailleurs je me réjouis des dires du Conseil d'Etat qui estime que ce sujet de la protection des données est essentiel avec la numérisation des services de l'Etat –, et je m'étonne vraiment que le Conseil d'Etat n'ait pas demandé un avis à la préposée sur cet élément, surtout qu'au niveau fédéral, ce qui a été réglé, c'est le cadre normatif. Mais là, c'est la mise en œuvre qui devait faire l'objet d'un contrôle par la préposée et là, j'aurais souhaité qu'il y ait une prise de position de la préposée à ce sujet. Je trouve que c'est vraiment problématique, surtout que ce sont nos données les plus sensibles, y compris les données en liens avec les données du dossier du patient qui seront en jeux.

Donc, j'émet un souhait simple, celui qu'à l'avenir le Conseil d'Etat consulte systématiquement la préposée à la protection des données sur des sujets aussi sensibles que celui-ci.

**Ingold François (VEA/GB, FV).** J'ai en fait quatre questions après la lecture attentive et passionnante de ce document:

- > à la page 13, Médiation administrative, il est noté "différents échanges ont eu lieu avec la médiatrice cantonale, dans le but d'organiser son intégration administrative au sein de l'Autorité et de procéder aux adaptations organisationnelles et techniques nécessaires". Ma question est toute simple: est-ce que son intégration a été organisée et est-ce que des adaptations organisationnelles et techniques ont été menées? C'est ma première question;
- > deuxième question: utilisation sécurisée du cloud, pages 13-14. On nous explique qu'une grande partie de nos informations sont stockées sur Azur, qui est le cloud de Microsoft. Alors ma question est toute simple: est-ce qu'il n'y a pas moyen de stocker les données de manière sécurisée en Suisse? Deuxièmement, est-ce qu'une réflexion a été menée avec d'autres cantons pour un cloud souverain? Si oui, où en est-on?
- > troisième question, par rapport à Microsoft 365. On nous écrit à la page 27 qu'il y a des failles de sécurité qui ont été relevées et communiquées à la Direction compétente. Où en est-on avec ces failles?
- > pour finir, page 28, moyen de communication entre parents et enseignants: on nous explique que WhatsApp n'est pas indiqué pour communiquer entre les parents et les enseignants, alors que c'est quand même très, très pratique, je ne vous le cache pas. Alors je vois qu'en fait Microsoft oui, mais WhatsApp non. D'autres cantons ont adopté des logiciels comme PRONOTE qui permettent de communiquer avec des parents. Qu'en est-il donc de cette directive et quels autres outils vont être implémentés?

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). J'ai un intérêt avec cet objet, je suis syndic de Granges et je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

J'ai eu l'occasion d'appréhender l'Autorité de la transparence, de la protection des données et de la médiation sous différents angles. D'abord sous l'angle du requérant, notamment comme président de l'Association transports et environnement et également au nom de l'Autorité, comme syndic de Granges, qui peut plutôt avoir l'impression que cette Autorité nous met des bâtons dans les roues. Néanmoins, je tiens à prendre un peu de hauteur et à saluer le rôle essentiel de cette Autorité face, justement, tant au Conseil d'Etat qu'aux communes qui cherchent parfois à cacher des informations qui sont pourtant, dans l'intérêt public, essentielles. Je salue donc le travail de l'Autorité et la remercie pour son engagement, qui est essentiel pour le bon fonctionnement de notre démocratie. Je salue également la relation apaisée entre le Conseil d'Etat et l'Autorité, qui est quelque chose aussi d'important pour son bon fonctionnement.

Je me permets de relever trois choses:

- > tout d'abord, en matière de transparence, on a vu que le dossier éolien a mis la préposée à forte contribution l'an dernier. On comprend pourquoi. Toujours est-il qu'il est important que cette Autorité dispose des ressources nécessaires à son bon fonctionnement;
- > en matière de protection des données, cela a déjà été dit, la numérisation de l'Etat – qui a été accélérée notamment par la pandémie de COVID-19, avec le Référentiel cantonal, Office 365, etc. – a accéléré les choses et nécessité une protection accrue en matière de données;
- > et enfin, concernant la médiation, une chose qui peut nous surprendre un petit peu, c'est le peu de demandes qui entrent dans le champ de compétences de la médiatrice. Sur les 48 demandes, seules 13 ont été acceptées. Cela nous invite à rester vigilants et à se poser la question de l'adéquation entre les compétences de la médiatrice et les demandes qui sont faites et d'être certains que cela fonctionne bien.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport et tient, en conclusion, à saluer la qualité de celui-ci.

**Altermatt Bernhard** (Le Centre/Die Mitte, FV). Die Fraktion Die Mitte hat den Tätigkeitsbericht der Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz und Mediation mit Interesse zur Kenntnis genommen. Wir stellen mit besonderer Genugtuung fest, dass sich die Stimmungslage innerhalb der Behörde und insbesondere zwischen der Behörde und dem Staatsrat beziehungsweise seinen Direktionen und Diensten namhaft verbessert hat.

Nous remercions en particulier le président de ladite Autorité, M. Laurent Schneuwly, d'avoir su piloter et mener la barque avec le doigté et la diplomatie requis. C'est un des grands mérites du président d'avoir ramené du calme et de la sérénité après les critiques qui ont été formulées lors de la présentation du rapport de l'Autorité, il y a une année. Nous nous réjouissons de l'intégration de la médiatrice cantonale, qui a rejoint l'Autorité durant l'année écoulée et qui s'y sent parfaitement à l'aise.

Die Behörde findet schrittweise ihren Platz innerhalb der Freiburgischen Institutionen und konnte im Dezember 2021 gemeinsam mit der Universität Freiburg Bilanz über die ersten zehn Jahre ihrer Tätigkeit ziehen. Die vom Institut für Föderalismus publizierte Jubiläumspublikation ist höchst instruktiv und kann auf der Internetseite der Behörde bezogen werden - in zwei Sprachen, dies sei an dieser Stelle lobend hervorgehoben.

Quant aux défis à venir, soulignons la nécessité relevée par l'Autorité et la commission de sensibiliser, de manière conséquente et durable, les communes aux besoins d'une bonne transparence et de la protection des données. C'est à ce

niveau qu'il existe le plus grand potentiel et aussi la plus grande nécessité pour une meilleure gouvernance, notamment dans le souci d'éviter des procédures inutiles, urgentes et lourdes. C'est ce que nous appelons de nos vœux et nous invitons le Conseil d'Etat à œuvrer dans ce sens avec détermination et dans un esprit constructif, d'entente avec l'ATPrDM.

**Galley Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Je déclare mon éventuel lien d'intérêt: je suis membre de la commission qui était chargée de l'examen de ce rapport. Je rapporte pour le groupe de l'Union démocratique du centre.

Le groupe est satisfait et content de voir que les problèmes relevés lors du rapport 2021 semblent bel et bien faire partie du passé. La présentation par le président de commission, M. Schneuwly, par M<sup>mes</sup> Stoffel, Henguely et Zunzer Raemy, préposées à la transparence, à la protection des données et à la médiation cantonale, a pu nous détailler la forte augmentation des dossiers qui ont été traités par les différents services. Nous constatons par exemple que si les éoliennes fribourgeoises ne fabriquent toujours pas d'électricité, elles font bel et bien transpirer les services. Notre groupe n'a pas autrement de question ou de remarque et nous remercions le Conseil d'Etat pour ce rapport.

**Berset Christel** (*PS/SP, FV*). Je remercie tous les intervenants pour leur prise de parole et tous les groupes pour avoir pris acte de ce rapport. Je constate que plusieurs remarques critiques et questions critiques ont été faites, posées, qui doivent retenir vraiment toute notre attention pour les années à venir. En grande partie, je laisserai M. le Commissaire y répondre mais je peux peut-être relever pour l'intervention de mon collègue Kubski qu'il faut effectivement mettre sur le devant de la scène la systématisation de la consultation de la protection des données. Je pense que M. le Commissaire pourra répondre à ça beaucoup plus que moi. Par contre, on peut dire que la révision de la loi sur la protection des données qui va arriver prochainement et qui donnera des compétences décisionnelles à la préposée permettra certainement de répondre en partie à cette préoccupation. En ce qui concerne M. François Ingold, je crois pouvoir répondre, en ce qui concerne la médiation administrative, qu'en commission les questions ont été posées pour savoir si les démarches ont bien été effectuées, si l'intégration s'est bien déroulée et je crois pouvoir affirmer en son nom que oui. En ce qui concerne le cloud, je n'ai pas de réponse. Les failles ont été communiquées, qu'en est-il? Je n'ai pas de réponse. On a parlé par contre, en commission, de cette communication entre parents et enseignants par la plateforme WhatsApp. En fait on a posé une question et M. le Commissaire y a répondu. Je propose qu'il redonne sa réponse prochainement à cette question-là. Je relève particulièrement l'intervention de M. Michellod, qui salue le rôle essentiel de cette Autorité, même si parfois elle nous met des bâtons dans les roues, et que c'est un rôle qui est très important pour le fonctionnement de notre démocratie, et il demeure pour nous d'être vigilants à ce que cette Autorité fonctionne le mieux possible dans les années à venir.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** N'étant ni spécialiste de la digitalisation, ni en charge de ces autorités, j'essaierai d'être exhaustif dans mes réponses, mais je n'aurai pas toutes les réponses. Vous pourrez vous adresser à moi après, j'irai les chercher.

Tout d'abord M. Kubski, le Conseil d'Etat a toujours respecté l'indépendance de ces autorités. Ceci ne veut pas dire néanmoins qu'il doit être muselé et qu'il n'a pas le droit de s'exprimer, en particulier lorsqu'il y a des conflits avec l'administration et que l'administration remonte ces problèmes. Je crois que c'est juste et c'est bien, dans une démocratie, qu'une autorité indépendante puisse se prononcer, mais que lorsqu'elle a des attaques vers une autre autorité, cette même autorité puisse répondre. D'ailleurs, cette année, nous avons fait un rapport, certes plus positif, et d'ailleurs je l'ai salué dans mon entrée en matière.

M. Ingold, oui, il y a eu une période d'intégration qui a été faite avec la Chancellerie. Je connais moins bien les discussions qui ont eu lieu avec la commission, mais d'après les propos de M<sup>me</sup> la Médiatrice, cette intégration a été faite sans que ça pose problème.

Concernant le cloud ou Microsoft, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, pour une administration performante – on peut le regretter ou pas –, il est pratiquement impossible de se passer de Microsoft 365. Il faut bien que nous puissions l'utiliser. Comme je l'ai dit, je ne suis pas spécialiste en protection des données, mais il n'est pas si simple que ça de créer un cloud souverain qui garantisse toutes les sécurités lorsqu'on sait les moyens qu'il faut pour garantir ce genre de sécurité. Aujourd'hui on est obligé de s'appuyer sur des externes et de faire confiance aux spécialistes.

WhatsApp, Microsoft, sécurité... J'ai moi-même vécu à l'époque, notamment au sein de l'armée qui est très sécurisée, le fait que WhatsApp ne correspondait pas aux sécurités élémentaires qu'il fallait pour traiter les dossiers. Là encore, c'est une question de spécialistes, c'est aussi une question de ressources. Il faut savoir que l'évaluation de la sécurité d'un logiciel nécessite énormément de ressources et qu'il n'est pas toujours facile de pouvoir les évaluer toutes en même temps. Mais cette question doit effectivement continuer à être évaluée comme d'ailleurs la sécurité de tous les logiciels que nous utilisons, ce qui crée évidemment des défis de ressources. On essaie aussi de diminuer le nombre de logiciels qui sont évalués et qui doivent être réévalués régulièrement.

Par rapport aux différentes remarques qui ont été faites sur les compétences de la médiation, il faut savoir, et c'est une volonté du législateur, que la Médiatrice cantonale s'occupe des questions qui sont liées à l'administration cantonale et que c'est le préfet qui est en charge des médiations communales. Dans la plupart des cas, lorsqu'elle n'est pas compétente pour traiter le dossier, c'est qu'il s'agit en fait de médiations communales et que ces personnes sont redirigées vers l'autorité de médiation, en l'occurrence les préfets.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Rapport 2020-CE-187

### Utilisation du langage simplifié (Rapport sur postulat 2019-GC-147)

---

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
Rapport/message: **12.04.2022 (BGC juin 2022, p. 1767)**

---

#### Discussion

**Rey Benoît (VEA/GB, FV).** Mes liens d'intérêts: je suis ancien membre de la direction de Pro Infirmis au niveau suisse, responsable des bureaux de langage simplifié en Suisse et je précise, des trois bureaux de langage simplifié, à Zurich pour la Suisse alémanique, à Bellinzone pour la Suisse italienne et à Fribourg pour la Suisse romande.

C'est avec une certaine déception que nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de nos collègues Andréa Wassmer et Gabrielle Bourguet sur l'utilisation du langage simplifié. Je parle là, bien évidemment, du rapport du Conseil d'Etat et non pas du rapport des expertes. Il se limite à dire, ce rapport du Conseil d'Etat, quelques mots d'introduction, à faire une maigre synthèse du rapport mandaté et puis ensuite, je cite en dernière partie du rapport: "déclare que sur la base des recommandations de l'annexe 5 du rapport des chercheuses, le Conseil d'Etat s'engage à analyser ce qu'il peut entreprendre dans ce domaine". L'engagement est quasi vide, rien n'est proposé, il n'y a pas de volonté d'aller de l'avant, pas de volonté d'être proactif. En somme, décevant. Le Conseil d'Etat se limite à examiner des recommandations sans promesse, ni délai, sans donner réponse à certaines questions légitimes que ce postulat posait. Qui se soucie au sein de l'administration, concrètement, de cette question des documents en langage simplifié? Quelles priorités pose le Conseil d'Etat, et non pas les chercheuses, par rapport aux propositions qui sont faites? Y a-t-il une volonté de s'engager, de s'investir, d'engager ou de former du personnel, de donner des mandats à des services de traduction externes? Aucune idée. Y a-t-il une volonté aussi de permettre une meilleure participation politique des personnes avec certaines difficultés de langage? Je rappelle juste à ce sujet que Fribourg a perdu l'occasion, en septembre 2020, de devenir le premier canton à redonner le droit de vote aux personnes sous curatelle de portée générale, laissant à Genève cet honneur. Une décision qui de toute façon devra être prise à un moment, au vu de la ratification de la Convention de l'ONU pour les personnes handicapées.

Bref, le canton se limite à nous transmettre un rapport d'expertes, sans engagement aucun, et pourtant le sujet est d'importance. Nous trouvons dans ce rapport que plus de 22 % de la population pourrait bénéficier du langage simplifié, pas uniquement des personnes en situation de handicap. Au bout de l'école obligatoire, nous constatons aussi qu'il faudrait être en mesure de comprendre les communications de l'Etat, ce qui n'est pas nécessairement le cas. Toujours plus d'adultes ont des problèmes d'analphabétisme fonctionnel, les personnes allophones ont de la peine à comprendre certaines communications. Nous avons un exemple bienvenu dans le canton de Fribourg, une brochure qui a été traduite en langage simplifié a eu un succès très important. J'ai rencontré de nombreuses personnes, sans aucune difficultés de lecture, avec des compétences intellectuelles que l'on dit normales ou totales, dire: "J'ai enfin compris ce que je devais faire pour m'annoncer dans les différents services le jour où je déménage".

Je reviendrai au rapport d'expertise des deux expertes mandatées. Il est intéressant, j'espère que tout le monde en a pris connaissance, mais il comporte toutefois trois manques qui me semblent importants. Tout d'abord la présentation des offres en langage simplifié passe quasi sous silence le bureau du langage simplifié de Fribourg, de Pro Infirmis de toute la Suisse romande. Ce n'est pas très, très étonnant en sachant qu'une des autrices de ce rapport a son propre bureau privé de traduction, qui travaille essentiellement sur Genève et sur une partie du canton de Vaud, et qui semble ne pas tellement aimer la concurrence.

La deuxième chose, c'est l'importance de la relecture par des personnes concernées. Elle est évoquée, certes à de nombreuses reprises, mais nulle part il n'est mentionné qu'elle est une exigence pour avoir un label de langage simplifié. Et elle ne parle pas de possibilités futures qui seraient intéressantes, notamment les perspectives avec des outils informatiques. Nous

connaissons tous l'Apple ou Google translate. Il y a des versions maintenant qui devraient pouvoir permettre de faire du langage simplifié sous condition qu'il y ait une relecture par les personnes concernées.

Bref, c'est avec ces considérations que le groupe VERT·E·S et allié·e·s... *[temps de parole écoulé]*

**Thévoz Ivan** (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec ce sujet, mis à part qu'une personne de ma famille est dyslexique.

Ce rapport nous apprend que le langage simplifié serait, paraît-il, utile pour environ 70 000 personnes dans le canton de Fribourg, ce qui représente plus de 20 % de la population fribourgeoise. Un rapport qui nous démontre que le langage simplifié peut rendre les textes de l'administration cantonale plus faciles à comprendre et ainsi être plus proches de la population. Ceci, j'en suis tout à fait convaincu. Mais le groupe de l'Union démocratique du centre et moi-même souhaitons bien souligner que le langage simplifié a un coût qui peut se révéler important par l'engagement de personnes supplémentaires pour réaliser ce travail, ainsi que du temps pour la formation. En pesant le pour et le contre, oui, nous pensons qu'il est nécessaire d'aider la population fribourgeoise ayant des difficultés avec la langue française ou allemande, mais en ciblant la documentation essentielle à simplifier, afin de ne pas, entre guillemets, abrutiser la société en vidant de sa substance la langue française ou allemande, société qui, de génération en génération, réduit notre vocabulaire par un langage simplifié. Mon frère qui est lui-même dyslexique, donc ayant des difficultés en français mais presque aussi intelligent que le célèbre naturaliste Carl von Linné, je lui ai demandé ce qu'il pensait du langage simplifié dans l'administration cantonale. Voici son résumé, en deux phrases, qui sera également le mot de la fin: "Simplifié oui, mais pas simpliste. Ne perdons pas la richesse de nos mots".

**Beaud Catherine** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Tout d'abord, je déclare que je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec cet objet si ce n'est que je suis syndique de la commune de Riaz.

Le groupe Le Centre a étudié avec attention la réponse du Conseil d'Etat et le rapport joint sur le postulat intitulé "Utilisation du langage simplifié". Nous constatons que ce rapport est complet et qu'il contient, pour notre groupe, les explications demandées. Toutefois, nous nous permettons les observations suivantes: en premier lieu, nous sommes contents d'apprendre que le Conseil d'Etat se dit conscient de l'importance pour la population du droit d'accès à l'information. En effet selon l'étude, avec environ 22 % de la population suisse concernée dont 70 000 personnes dans le canton de Fribourg, l'utilisation du langage simplifié présente des avantages importants pour les administrations: meilleure compréhension des textes par les usagères et les usagers, autonomie dans la gestion de l'information, confiance et participation à la société. Toutefois, faire du langage simplifié c'est bien, mais cela a un coût en temps et en argent. C'est pourquoi il sera nécessaire de prioriser les documents à traduire en définissant notamment une stratégie adaptée dans son application.

Avec ces considérations, le groupe Le Centre soutient la proposition du Conseil d'Etat de réaliser une analyse sur ce qu'il est possible d'entreprendre dans ce domaine.

**Savoy Françoise** (*PS/SP, SC*). Si je prends la parole maintenant, c'est aussi pour remercier et féliciter les autrices de ce rapport, exhaustif et très bien, selon moi, documenté. J'encourage tout un chacun à le lire en entier. On ne parle pas de langage simpliste, mais bel et bien de langage simplifié.

Je vais juste ajouter un exemple, celui de l'inclusion scolaire. Des mesures d'aide et de compensation des désavantages, qui dans le cadre scolaire sont mises en place pour un nombre d'élèves, il n'est plus remis en cause que le bénéfice se déploie sur l'ensemble de la classe, voire l'ensemble d'un établissement. Le langage simplifié relève donc bien d'une pertinence collective. Aussi, j'invite le Conseil d'Etat à faire une analyse, dans chaque département, des documents basiques et utiles à toutes et à tous et à les mettre à disposition en langage simplifié. Rendre tout citoyen autonome dans ses démarches administratives est sans aucun doute une source d'économie financière conséquente à moyen terme.

**Ingold François** (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec le sujet qui nous occupe maintenant et je m'exprime en mon nom personnel bien qu'il sera teinté de couleur verte.

Si j'avais voulu écrire quelque chose que je ne voudrais pas faire tout en faisant croire que je ne suis pas contre, je n'aurais pas écrit un autre message que celui qui nous occupe maintenant. Sur la base des recommandations de l'annexe 5 du rapport des chercheuses, le Conseil d'Etat s'engage à analyser ce qu'il peut entreprendre dans ce domaine. Cette conclusion me laisse songeur. Il y a des pistes, mais on ne dit pas comment on va les suivre. C'est typiquement un rapport pour faire un rapport. Rien ne va changer, circulez, il n'y a rien à voir!

Néanmoins, tout n'est pas si sombre. Cette thématique m'a amené la réflexion suivante: comment se fait-il, dans un canton qui jouit d'une formation de qualité, qui sort toujours dans le peloton de tête aux tests PISA, qui est un vivier de compétences intellectuelles et techniques, comment se fait-il qu'on doive discuter de la nécessité d'implémenter le langage simplifié? Et je parle ici de l'énorme majorité d'entre nous – de vous, de moi, de nos enfants qui ont terminé la 11H et qui sont incapables de maîtriser une correspondance parce que mal préparés à transférer des savoirs scolairement acquis, quand ils sont enseignés, en savoirs disponibles au quotidien. Certes, on nous liste ici des bonnes idées sans prendre d'engagement pour introduire le langage simplifié. Mais le problème n'est pas que l'école ne forme pas correctement les citoyens de demain. Ces citoyens

qui sortent avec une maturité en sachant dériver une fonction d'une complexité sans égale, mais qui ne sont pas capables de comprendre sans aide extérieure leur première missive envoyée par l'Office cantonal des taxations ou de naviguer dans les arcanes administratives de la Caisse de chômage. Je ne remets pas ici en question la racine du mot élève qui amène celui qui l'est à s'élever intellectuellement et donc parfois à apprendre des notions, a priori superflues, pour développer un regard plus affûté sur la vie, sur sa situation, sur ses envies, sur ses projets. Je m'interroge juste si l'école d'aujourd'hui répond toujours à son mandat premier, qui est de former. Car former oui, mais former à quoi si la formation obligatoire ne permet pas à un jeune de comprendre sans le langage simplifié son contrat d'apprentissage ou pour qui il vote ou comment remplir une feuille d'impôts? Pourquoi il fait 36 degrés au mois de juin ou pourquoi des personnes descendent dans la rue pour revendiquer leurs droits? Je suis obligé de me demander si notre système éducatif répond réellement aux besoins de notre temps. Et ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit: ce ne sont pas les disciplines qu'il faut changer, ni les enseignants. Il faut plutôt réfléchir à comment on intègre nos enfants dans ces disciplines dans notre école. Et pour cela, il faut des moyens, des profs, des salles de classe, du matériel, des salles de musique, de gym, de dessin, pour construire un projet de formation pour nos enfants, un projet de vie, un projet de citoyen pour les citoyens.

Pour finir, au lieu de simplifier le langage épistolaire de notre administration, ne devrions-nous pas repenser tout simplement l'école? Le Conseil d'Etat n'aurait ainsi plus la nécessité de faire un message peu motivé et peu inspirant sur le langage simplifié.

**Cotting Charly (PLR/PVL/FDP/GLP, SC).** Je crois n'avoir actuellement aucun lien d'intérêts avec cet objet.

Selon les auteurs de ce rapport, il y aurait en Suisse environ 2 millions de personnes, soit environ 22 % de la population, qui ont des difficultés plus ou moins grandes à comprendre un texte qui leur est soumis pour lecture, notamment les textes produits par l'Etat. Pour ces personnes, les relations avec l'Etat sont parfois compliquées, uniquement pour des raisons de compréhension. Dès lors, il apparaît intéressant de réécrire ces textes dans un langage que des personnes, par exemple qui ne parlent pas bien les langues cantonales ou qui ont des difficultés de lecture, pourraient comprendre facilement. Cela pourrait également avoir pour effet une amélioration de l'autonomie et peut-être également une meilleure estime de soi pour ces personnes. Le rapport mentionne encore différentes pratiques de certains cantons et donne plusieurs exemples de traduction en langage simplifié.

Comme le mentionne le rapport, le but n'est pas du tout de traduire tous les textes, mais de le faire uniquement pour les textes d'usage courant, avec une pratique évolutive selon l'utilisation des documents, sans exagération inutile.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat ainsi que les auteurs dudit rapport pour la qualité de sa rédaction.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Vous avez pu le constater: faire simple – et non pas faire simpliste – n'est pas toujours très simple. Fixer des priorités non plus. Entre langage simplifié et système inclusif, il y a des antinomies qu'il faut pourtant intégrer au quotidien. Elaborer des textes en langage simplifié, *auf Deutsch* et en français, bien évidemment est un travail considérable. Cela requiert, et cela a été dit, des compétences particulières qu'il ne faut pas négliger. Et cela dit, requiert bien évidemment du temps. Il est toutefois, et cela a été dit à l'unanimité, du devoir de l'Etat de s'adresser à l'ensemble de la population, y compris, si l'on croit les statistiques, aux 22 % de la population qui serait concernée par le langage simplifié.

M. Rey, M. Ingold, vous avez dit que le Conseil d'Etat ne s'était pas engagé, qu'il n'avait pas fait de promesse. On vous laissera les promesses. Par contre, il s'engage à examiner toutes les opportunités pour rendre plus compréhensible et plus accessible l'activité de l'Etat, en particulier l'accès à ses prestations comme le recommande le rapport par ailleurs. Plusieurs sont intervenus en effet pour dire qu'il fallait sélectionner l'information et c'est ce que nous pouvons faire en fonction de nos ressources. C'est une approche pragmatique, ce n'est pas une non-approche.

M. Ingold, vous relevez que le système éducatif de Fribourg semble bon mais qu'il faut totalement le remettre en question. Je vous avoue que là, il y a aussi certaines antinomies et je ne partagerai pas les propos. Je pense que la majorité des citoyens comprend les éléments qui lui sont transférés, notamment lorsqu'ils doivent passer au vote. Une bonne information, c'est vrai, contribue à la confiance de la population envers les autorités, qu'elles soient communales, cantonales, fédérales et elle contribue aussi, et c'est important, à la cohésion sociale.

Par rapport aux solutions informatiques qui se développent, il faut savoir que c'est les prémices dans ce domaine. On va bien évidemment suivre tout ce qui se fait. S'il y a des outils intéressants qui se développent et qui peuvent aider l'administration, le canton, le politique à pratiquer le langage simplifié de manière un peu plus récurrente, eh bien ce sera fait.

Avec ces remarques, je vous invite à prendre acte du présent rapport et je félicite aussi les auteurs du rapport qui ont été mandatés par le Conseil d'Etat pour répondre à ce postulat.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.



---

## Motion 2021-GC-116

### Gratuité de la Feuille officielle en ligne

---

Auteur-s:	<b>Aebischer Eliane</b> (PS/SP, SE) <b>Kolly Nicolas</b> (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Dépôt:	<b>01.09.2021</b> (BGC septembre 2021, p. 3265)
Développement:	<b>01.09.2021</b> (BGC septembre 2021, p. 3265)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>24.05.2022</b> (BGC juin 2022, p. 2178)

---

#### Prise en considération

**Aebischer Eliane** (PS/SP, SE). Bereits im November 2019 habe ich die Anfrage eingereicht, warum die digitale Version des Amtsblattes kostenpflichtig abonniert werden müsse. Damals antwortete der Staatsrat, dass der Vertrag mit der Gruppe St-Paul Holding SA noch bis Ende 2020 laufe, dass aber diese Gelegenheit genutzt werde, Überlegungen anzustellen und neue Bedingungen und Regeln festzulegen.

Natürlich - in den vergangenen zwei Jahren gab es wichtigere Dinge auszuhandeln. Nun wird aber über die Überweisung der vorliegenden Motion entschieden. Ich möchte dabei in Erinnerung rufen, dass es bei dieser Motion lediglich darum geht, dass die Online-Version der Bevölkerung in Zukunft gratis zur Verfügung gestellt wird. Ob es die Print-Version weiterhin geben soll, ob diese auch gratis oder kostenpflichtig sein soll, darüber wird heute nicht entschieden, das muss unserer Meinung nach in einem zweiten Schritt geschehen. Es kann nicht angehen, dass sich der Staatsrat mit einer allfälligen Annahme der Motion auch gleich den Freipass holt, die Printversion aufzuheben. Dies ist nicht im Sinne des Motionärs und der Motionärin.

Im Amtsblatt werden unter anderem die administrativen Entscheide des Staatsrats, die Mitteilungen der Staatskanzlei und der Direktionen des Staatsrats, die freien Stellen beim Staat Freiburg, die Anzeigen im Bereich des öffentlichen Beschaffungswesens, gewisse Mitteilungen des Bundes, der Gemeinden, der Pfarreien und der Kirchgemeinden, die Baubewilligungen, die Nutzungspläne und andere Pläne veröffentlicht.

Sehr viele Gemeinden verfügen analog zum kantonalen Amtsblatt über ein kommunales Informations- oder Mitteilungsblatt, ein Bulletin, welches der Bevölkerung in der Regel einmal pro Monat, manchmal auch seltener, zugestellt wird – dies gratis, wohlgemerkt! Oder kennen Sie eine einzige Gemeinde, welche von der eigenen Bevölkerung Geld verlangt, damit diese über das kommunale Geschehen informiert ist? Mir ist keine bekannt. Zudem wird wohl in den allermeisten Gemeinden dieses Bulletin auch digital zur Verfügung gestellt. Ein Service public, welcher von der Gemeinde mit Steuergeldern finanziert wird.

Unsere Motion verlangt nichts Anderes: Einen Service public, der vom Kanton durch Steuergelder finanziert wird. Warum sollte der Kanton nicht zu Stande bringen, was die Gemeinden seit Jahrzehnten praktizieren?

Wie bereits erwähnt: Mit einer allfälligen Annahme der Motion wird keine Vorentscheidung gefällt, dass dies das Ende für das Print-Medium bedeuten muss. Im Gegenteil: Auch hier würde ich mir eine kundenfreundliche Haltung wünschen. Die Printversion soll aktuell beibehalten werden, im Idealfall wird auch diese auf Verlangen der Bevölkerung gratis zur Verfügung gestellt.

Das ist aber Zukunftsmusik, heute geht es lediglich um ein – so hoffe ich - Ja dazu, dass die Freiburgerinnen und Freiburger das Amtsblatt mit einem Klick und umsonst runterladen können, sofern sie das möchten.

**Dumas Jacques** (UDC/SVP, GL). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

De par son contenu, la *Feuille officielle* est une publication importante pour tous les citoyens fribourgeois. Devoir payer pour être informé de ses droits et devoirs est difficilement admissible dans notre démocratie. Cette *Feuille officielle* est déjà gratuite dans plusieurs cantons. La *Feuille officielle suisse du commerce* est un exemple de publication facilement accessible et gratuite. Nous sommes conscients que tout le monde n'a pas accès à internet ou n'est pas à l'aise avec l'informatique, c'est pourquoi la version imprimée sur papier doit être conservée pour ceux ou celles qui le souhaitent, à condition que le surplus du coût occasionné soit pris en compte. Cette gratuité de la version online permettrait d'augmenter le nombre de lecteurs. La digitalisation des services de l'Etat va aussi dans ce sens. Ces informations numériques devront bien sûr être protégées des moteurs de recherches et autres utilisations frauduleuses. Des moyens existent: Captcha, identification et autres. Nous sommes conscients que ceci entraînera un changement du modèle d'affaires, mais ce défi doit être relevé aujourd'hui par plusieurs médias imprimés.

Sur ces constats, nous soutenons la gratuité de la *Feuille officielle* online, tout en conservant une version papier payante pour les intéressés.

**Baschung Carole** (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich habe keine besonderen Interessenbindungen zu dem Thema, ausser, dass ich als Mitarbeiterin einer Bank im Bereich Finanzierung das Amtsblatt wöchentlich konsultiere. Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte.

Ein Abonnement vom Amtsblatt in Zeitungsform kostet 87 Franken, in digitaler Form 78 Franken. Ist das Amtsblatt also zu teuer? Das ist relativ. Ganz allgemein dienen Zeitungen als unsere Informations- und Wissensquellen. In der Regel sind wir auch bereit, dafür zu bezahlen. Zum Beispiel: Für die Freiburger Nachrichten bezahle ich für das Basic-Digital-Abo 264 Franken pro Jahr oder für die renommierte NZZ bezahle ich für ein kombiniertes Digital- und Printabonnement rund 950 Franken pro Jahr.

Eines steht fest: Bei den meisten Zeitungen zeigt der Trend deutlich Richtung Digitalisierung. Ansonsten passt der Vergleich des Amtsblattes mit der klassischen Zeitung mehr schlecht als recht. Letztlich sind die Mitteilungen des Amtsblatts mit gesetzlichen Verpflichtungen verbunden. Das Amtsblatt bildet die Grundlage für die Ausübung von Rechten, und es entstehen Pflichten daraus. So finden sich im Amtsblatt viele wichtige Informationen wieder: Mitteilungen des Staatsrates, der Staatskanzlei, der Gemeinden, Kirchen, Pfarreien, Handänderungen, Bauabbruch-Bewilligungsgesuche usw.

Die Frage ist also gerechtfertigt: Sollen diese spezifischen Informationen aus dem Amtsblatt nicht gratis sein? Ja, der Zugang zu den Informationen müsste für alle Personen in geeigneter Form kostenlos sein. Wird jedoch das Amtsblatt in digitaler Form kostenlos angeboten, dann ist die Wahrscheinlichkeit gross, dass viele Abonnentinnen und Abonnenten die gedruckte Form kündigen und nur noch die digitale Form konsumieren. Wirtschaftlich gesehen würde eine Papierversion hinfällig werden. Sind wir für eine vollständige Digitalisierung vom Amtsblatt bereit?

Es ist unbestritten, dass wir im Zeitalter der Digitalisierung angelangt sind. Viele Faktoren sprechen dafür, den Papierverbrauch möglichst einzuschränken. Positiv ist, dass für die vollumfängliche Digitalisierung bereits eine adäquate Onlinelösung bereitsteht. Die digitale Plattform des Seco für die Veröffentlichung des Schweizerischen Handelsamtsblatts hat sich bereits seit ein paar Jahren bewährt. Sie wird inzwischen auch bereits von fünf Kantonen für die Veröffentlichung von Amtsblättern genutzt, zum Beispiel von Zürich, Basel, Bern, Tessin und Appenzell Innerrhoden. Nächstes Jahr kommen zwei weitere Kantone hinzu. Wann also steigt auch der Kanton Freiburg auf eine Onlinelösung um? Die vorhandene Plattform ist bereits mehrsprachig, benutzerfreundlich und es besteht die Möglichkeit, weiterhin eine Druckversion des Amtsblatts zu generieren. Zudem bringt die Digitalisierung weitere Vorteile mit sich. Vorstellbar sind zum Beispiel Filter- oder Abonnementmöglichkeiten nach Gemeinden oder bestimmten Themen.

Zusammenfassend unterstützen wir mit einer grossen Mehrheit die Stossrichtung dieser Motion und werden diese somit grossmehrheitlich annehmen.

**Jakob Christine** (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Ich habe bei diesem Geschäft absolut keine Interessenbindungen.

Die Freisinnige Demokratische und Grünliberale Fraktion hat die Motion Kostenloses Online-Amtsblatt an ihrer Fraktionssitzung ausführlich diskutiert. Die Meinungen gehen hier ein wenig auseinander. Persönlich bin ich der Meinung, dass der Staat nicht immer alles gratis zur Verfügung stellen muss. Auch wenn 100 000 Franken Einnahmen für den Staat nicht allzu viel sind, so sind es doch wiederum Einnahmen, die dem Staat verloren gehen.

Es ist erwiesen, dass 86 Prozent der Abonnenten das Amtsblatt in Papierform wünschen. Ein Digitalabonnement wird von 14 Prozent genutzt. Auch ich lese das Amtsblatt lieber in Papierform als digital.

Die Freisinnige Demokratische und Grünliberale Fraktion wird die Motion grossmehrheitlich ablehnen.

**Vuilleumier Julien** (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et n'ai pas de lien à déclarer avec cette affaire si ce n'est que j'ai eu la belle surprise de découvrir, en devenant député, que j'avais reçu un accès gratuit et un abonnement à la *Feuille officielle* et que j'en profite désormais. Comme quoi la gratuité profite aussi parfois aux députés.

Notre groupe a pris connaissance de cette motion demandant la gratuité et l'accessibilité de la *Feuille officielle* en ligne. Notre groupe soutient à l'unanimité cette motion, telle qu'elle a été formulée par les motionnaires et qui concerne uniquement la version en ligne de cette *Feuille officielle*.

Le principe de gratuité et d'accessibilité pour toutes et tous aux informations de la *Feuille officielle* nous semble être une évidence et une nécessité. De plus, il semble légalement et techniquement relativement peu complexe de mettre en œuvre rapidement et facilement cet accès numérique. Par contre, nous nous opposons au conditionnement de cet accès à une suppression de la version imprimée de la *Feuille officielle*. Par cette condition, dans sa réponse, le Conseil d'Etat détourne quelque peu la motion de sa portée et de son sens initial. L'éventuel abandon de la version imprimée de la *Feuille officielle* soulève d'autres questions et implique d'autres enjeux qu'il n'est pas envisageable de traiter ici de cette manière.

Une évaluation, une analyse plus complète de l'avenir de la *Feuille officielle*, de la situation de son lectorat, de l'évolution de ce lectorat, de l'importance d'une accessibilité également non numérique à la *Feuille officielle* ainsi que la complémentarité entre les versions papier et digitale semblent nécessaires d'être approfondies.

Ainsi, le groupe VERT·E·S et alli·e·s soutiendra cette motion dans son sens original.

**Freiburghaus Andreas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich amtiere als Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt.

Mit einer Minderheit der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion unterstütze ich die Motion. Ich teile die Auffassung der Motionäre, dass die amtlichen Mitteilungen unserer Bevölkerung unentgeltlich zur Verfügung stehen sollen. Grundsätzlich teile ich den Inhalt der Antwort des Staatsrates, hingegen stört mich die Vermischung der Schaffung des neuen Angebots des elektronischen Amtsblattes mit der Abschaffung der jetzigen Papierversion. Die Motionäre haben, wie mehrfach betont, nur das kostenlose Zurverfügungstellen des Amtsblattes in ihren Motionstext niedergeschrieben.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich empfehle euch die Annahme der Motion.

**Jaquier Armand** (PS/SP, GL). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec cet objet et je m'exprime en mon nom personnel.

Je n'ai pas de problème et je souhaite même que les communications de l'Etat soient gratuites à tous les citoyens. La réponse, par contre, m'inquiète beaucoup. Le Conseil d'Etat, d'une question simple – l'accès numérique et gratuit pour tout le monde – dit que l'accès numérique est gratuit mais qu'on doit supprimer la partie papier. Il écrit dans les conclusions, je le cite: "Toutefois, la mise en œuvre de la gratuité de la FO implique l'abandon du journal imprimé distribué sous sa forme actuelle", etc. Le faire comme ça, sans analyser les conséquences que ça implique, les conséquences pour l'emploi, pour les compétences qui disparaîtront dans ce secteur, déjà largement mises à mal? Mais en même temps pour quel accès? Qu'est-ce qu'on donne à nos citoyens? Est-ce qu'il n'y a plus que du numérique alors que tout à l'heure on parlait de langage simplifié? L'accès à chacun passe par divers modes. C'est pourquoi, en ce qui me concerne, je m'abstiendrai sur ce vote.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Vous avez pu le lire dans la réponse du Conseil d'Etat, une proposition qui est en apparence assez simple – je ne conteste pas. M. Jaquier – peut parfois receler des difficultés imprévues. La gratuité de la *Feuille officielle* en ligne est une option qui a été examinée déjà par le passé par le Conseil d'Etat, sur proposition de la Chancellerie qui est en charge du dossier. Donc, des analyses ont déjà été faites de longue date. Néanmoins, cette option n'a pas été concrétisée à l'époque pour les motifs exposés dans la réponse à la présente motion et faute, il faut bien le dire, d'une solution simple, efficace, à disposition. Depuis, les choses ont néanmoins changé avec la version électronique de la *Feuille officielle*, la *FOSC*, qui a convaincu plusieurs cantons, plusieurs autres cantons et qui fonctionne à satisfaction de ces cantons.

Si l'accès gratuit à la *Feuille officielle* en ligne ne semble donc plus représenter de difficulté, les choses se compliquent lorsqu'on examine l'avenir de la version papier. Il est évident que l'accès gratuit ainsi que la convivialité de la solution du SECO inciteront de nombreux abonnés papier à se tourner vers cette version numérique au détriment, bien évidemment, de la version imprimée. Dans ces conditions, la question du maintien de toute une infrastructure se pose et le Conseil d'Etat se l'est posée. Deux solutions se sont alors offertes: soit on passe également au gratuit pour la version papier, soit on abandonne le papier. La première version aurait bien sûr l'avantage de ménager la chèvre et le chou. On change, mais on ne change pas trop. C'est un peu la recette suisse. Il y aurait toutefois un inconvénient de taille: son coût. Paradoxalement, la *Feuille officielle* imprimée coûtera à l'Etat d'autant plus qu'elle sera moins lue. En matière de digitalisation, les demi-mesures deviennent de plus en plus la norme. On appuie tant qu'on peut sur l'accélérateur, mais on pèse de toutes ses forces sur les freins en même temps. Entretien en parallèle deux systèmes – l'un numérique, l'autre papier – devient un luxe dont les coûts seront bientôt rédhitoires.

M<sup>me</sup> Aebischer, vous avez dit qu'aujourd'hui la question des finances ne se posait pas. Je vous rappelle que c'est une exigence: le Conseil d'Etat doit systématiquement évaluer la question financière, comme d'autres par ailleurs. L'indécision qu'il peut y avoir annihile une grande partie des bénéfices attendus par la numérisation en complexifiant, là où on s'attendait à la simplification, des processus et en demandant toujours plus de ressources, là où on espérait des économies. La prudence est évidemment de mise lorsqu'il est question de prestations publiques, prestations j'ai envie de dire vitales. Nous venons de le voir avec le langage simplifié, l'accès aux prestations doit être garanti à toutes les personnes. Mais lorsqu'une solution tout à fait satisfaisante se présente, comme c'est le cas avec la solution du SECO, il faut Mesdames, Messieurs, oser faire le pas plutôt que de maintenir une solution bancaire, hybride, avec la version en ligne gratuite et la version papier payante dont il est évident qu'elle ne sera pas tenable sur le long terme. Nous parlons donc de rupture. Je comprends bien sûr les craintes du secteur de l'impression et des médias qui pourront, peut-être, voire ainsi disparaître des recettes à un moment charnière où les difficultés s'accumulent. Je souligne toutefois que la vocation de la *Feuille officielle* n'est effectivement pas de soutenir

un secteur économique, même aussi crucial pour une démocratie que les médias, mais bien d'assurer la plus large diffusion possible de l'information officielle, afin que les citoyennes et les citoyens puissent faire usage de leurs droits, notamment.

D'autres outils existent pour le soutien économique, comme nous avons pu le constater ces dernières années, notamment des soutiens COVID, notamment des soutiens aux médias qui ont été donnés. Je relève en outre que les publicités qui financent aujourd'hui la *Feuille officielle* se reporteront, partiellement du moins, sur nos médias régionaux et généreront ainsi des revenus pour ceux-ci. Enfin, je rappelle – et c'est important – que le contrat actuel de l'Imprimerie St-Paul va être mis au concours et il n'est pas du tout certain qu'en fin d'année, ce soit une entreprise fribourgeoise ou même suisse qui garde nos marchés publics. La solution offerte par *FOSC*, par le SECO, est une solution qui est facile d'utilisation pour l'administration, pour les utilisateurs, pour les lecteurs et elle d'ailleurs appréciée par toutes ces catégories de personnes dans les cantons qui l'ont mise en place. Donc, comme je vous l'ai dit, les démarches seront simplifiées. Je vous invite donc à faire un peu preuve d'anticipation et à oser accepter la présente motion en prenant acte du fait que le Conseil d'Etat examinera en parallèle la gratuité de la *Feuille officielle* numérique et la disparition des éditions papier tout en précisant, et c'est important, qu'une version imprimable permettra à chacune, à chacun, de retrouver facilement une version papier si nécessaire, comme d'ailleurs au guichet de sa commune avec cette même version imprimable.

C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que je vous invite à soutenir la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 69 voix contre 17. Il y a 6 abstentions.

*Ont voté oui:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 69.*

*Ont voté non:*

Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 17.*

*Se sont abstenus:*

Pasquier Nicolas (GR, VEA / GB), Berset Alexandre (SC, VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR, Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR, Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC, Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR, VEA / GB). *Total: 6.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

---

## Décret 2022-DSAS-43

### Décret concernant le principe d'un contre-projet à l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité"

---

Rapporteur-e:	<b>Meyer Loetscher Anne</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, BR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Rapport/message:	<b>03.05.2022</b> ( <i>BGC juin 2022, p. 1837</i> )
Préavis de la commission:	<b>07.06.2022</b> ( <i>BGC juin 2022, p. 1843</i> )

---

#### Entrée en matière

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Le projet soumis à l'examen de la commission concerne le principe d'un contre-projet à l'initiative constitutionnelle pour des urgences hospitalières publiques 24h/24 de proximité. La commission ad hoc s'est réunie le 7 juin, durant plus de deux heures, pour un décret qui est simple dans sa forme, mais lourd de conséquences sur le fond puisque les décisions que nous allons prendre devront être défendues devant le peuple. Il était important que chacun puisse exprimer son avis sur le contenu d'un éventuel contre-projet.

Nous avons été informés que la Direction de la santé et des affaires sociales a mandaté le Prof. Clergue pour rédiger un rapport sur les urgences préhospitalières et avons pu prendre connaissance du rapport commandé par le Parti socialiste à la Prof. Monod. Ces deux rapports apportent déjà des pistes intéressantes.

L'initiative est l'expression d'une crise de confiance. Il faudra donc des faits concrets, assortis d'une communication claire, pour convaincre la population. La commission a insisté pour avoir un contre-projet solide, qui intègre les avis exprimés par ses membres, reflets de la population.

La commission est clairement en faveur d'un contre-projet, pour diverses raisons, notamment parce que le texte de l'initiative porte sur une matière trop spécifique pour justifier une place dans la Constitution cantonale et parce qu'elle est réductrice puisqu'elle ne prend pas en compte l'entier du système des urgences.

Le dispositif devant figurer dans le contre-projet doit être capable de prendre en charge aussi bien les urgences vitales que les situations non urgentes. Ce dispositif complexe s'articule autour de plusieurs piliers:

- > la médecine ambulatoire pour les urgences non vitales;
- > la médecine d'urgence préhospitalière, soit l'ensemble des éléments composant la chaîne des urgences (144, ambulances, SMUR);
- > les urgences hospitalières en clinique privée et évidemment en hôpital public;
- > les soins de longue durée (soins à domicile, EMS, unités d'accueil de jour);
- > la promotion de la santé et la prévention.

Le canton va au-devant d'enjeux de santé publique importants. Le cadre légal d'une initiative constitutionnelle nous impose un délai très serré puisque le projet doit passer devant le Grand Conseil en mars 2023 déjà.

Les membres de la commission ne veulent en aucun cas un listing de ce qui existe déjà, mais bien des mesures concrètes pour renforcer, développer et créer des mesures préhospitalières, hospitalières et ambulatoires pour la population francophone et alémanique du canton. Nous sommes conscients que le travail de conception de ce contre-projet se fait en plus des activités normales et, par conséquent, nous espérons que le Conseil d'Etat donnera les ressources nécessaires au service pour permettre la conception d'un contre-projet de qualité, avec des propositions concrètes.

Nous tenons à souligner que le concept doit prendre en compte tous les acteurs. Seul, le HFR ne peut prendre la responsabilité de tout le système de santé fribourgeois. C'est aussi de notre responsabilité de donner les moyens pour un développement optimal du système des urgences. Le canton de Fribourg a les moyens de ses ambitions.

D'autre part, la commission a émis le souhait que les membres du Grand Conseil soient intégrés le plus rapidement possible dans le processus d'élaboration du concept. Ce n'est pas un manque de confiance vis-à-vis du service, mais au contraire un partenariat entre les professionnels et nous, les représentants de la population.

Le Conseil d'Etat nous avait promis la transmission du décret en janvier 2023, pour un traitement au Grand Conseil en mars 2023. Mais un amendement va être déposé et les choses risquent sans doute de changer.

Je remercie, au nom de la commission, M. Demierre, Directeur de la santé et des affaires sociales, M<sup>me</sup> Mathieu Thiébaud, cheffe de service, M. Grandjean, conseiller juridique et M. Schmid, secrétaire de la commission.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Comme vient de le dire M<sup>me</sup> la Rapporteuse, les enjeux de notre canton sont très grands en matière de santé durant ces prochaines années, voire ces prochaines décennies. Nous devons prendre des décisions très importantes en ce qui concerne la prise en charge des patientes et des patients de notre canton, qu'ils habitent en Singine, dans le Lac, en Veveyse, en Glâne, en Sarine ou dans la Broye. Pour moi, il est absolument impensable de laisser en rade un personne qui souffre chez elle et qui devrait avoir recours à des soins immédiats, des soins qui peuvent atteindre à sa santé si ceux-ci ne sont pas réalisés. On doit, et je m'engage personnellement avec tout le Gouvernement fribourgeois, assurer les soins de premier secours à toute personne de notre canton dans ces prochaines années.

Nous connaissons actuellement, dans notre canton, un vieillissement de la population qui est extrême. D'ici 2040, nous compterons 25 000 personnes de plus de 80 ans dans notre canton. Cela va bien entendu engendrer des changements par rapport à cette prise en charge des personnes. Nous devons également pouvoir assurer à ces personnes d'un certain âge de pouvoir rester chez elles, mais assurer des soins en cas de problème.

Nous avons également dans notre canton un nombre croissant de personnes souffrant de maladies chroniques. Imaginez plutôt: nous comptons en Suisse actuellement plus de 8 millions d'habitants et plus de 2,2 millions de personnes – soit un quart de la population – souffrant de maladies chroniques! Nous connaissons aussi – et ça je m'engage aussi vraiment à donner tout ce que je pourrai de mes forces ces prochaines années – une pénurie de professionnels de la santé dans notre canton. Nous manquons d'infirmières entre autres. Je pense que là, nous avons également un grand rôle à jouer. Nous manquons également de médecins de proximité. Le master en médecine qui est actuellement dispensé à Fribourg nous permettra, je l'espère, de combler ces lacunes. Nous devons insister aussi également sur l'assistantat en cabinet, pour permettre aux jeunes médecins de pouvoir se rendre compte de la profession et leur donner envie surtout. Là, je compte sur tous les médecins actuellement qui sont en cabinet. J'en connais plusieurs avec qui j'ai eu beaucoup d'échanges ces derniers temps, je ne vous le cache pas, qui s'engageront également à l'avenir pour donner cette envie aux futurs médecins dans notre canton, de reprendre leur cabinet de proximité. Ces cabinets font partie intégrante du système d'urgence. Il n'y a pas pire situation que de se trouver dans une situation d'urgence, vitale ou non, et de ne pas savoir où aller dans le canton de Fribourg. Je m'engage vraiment à ce que chacun puisse trouver sa place.

Nous devons également simplifier les flux. Qu'est-ce que j'entends par là? Lorsque vous êtes atteint d'un problème actuellement dans le canton de Fribourg – la Prof. Monod et le Prof. Clergue ont relevé la problématique dans leurs rapports – nous avons trop de numéros de téléphone que nous pouvons appeler. Il faudra vraiment simplifier les choses en mettant un seul numéro à disposition. Dès que vous avez un problème de santé, vous appelez un numéro. Je pense que là on a aussi des choses à faire à ce niveau-là.

Vous savez comme moi que les coûts de la santé continuent à augmenter. Il est clair que nous devons palier aux problématiques liées à la santé dans notre canton, tout en ayant un œil très attentif à ces coûts de la santé. Nous avons les moyens de faire que les coûts diminuent ces prochaines années. Je le pense personnellement, même si je suis conscient que cela va être difficile. Mais en étant plus pragmatiques et rationnels, je pense que nous pouvons en tous les cas les stabiliser.

Je veillerai également, avec la nouvelle politique de santé dans notre canton, à ne pas charger davantage les communes qui sont déjà très chargées au niveau des coûts de santé. Là, le canton devra aussi faire un effort. J'ai été personnellement vice-syndic d'une commune et je suis complètement conscient de la problématique qui règne à ce niveau-là et je m'engage aussi à ce que les communes ne soient pas plus chargées dans ces prochaines années.

Une problématique également à relever, à laquelle nous devons palier ces prochaines années, c'est la digitalisation dans les hôpitaux. Vous savez que les programmes de gestion des patients deviennent obsolètes. Nous devons penser à les renouveler, à changer de système, à s'inspirer d'autres hôpitaux en Suisse qui sont déjà équipés de produits digitaux, qui remplissent déjà leurs fonctions. Nous n'allons pas réinventer une roue qui existe déjà. Il faudra bien décider si on ne veut s'offrir une Rolls Royce, alors qu'une – sans dénigrer la marque – Volkswagen nous suffirait.

Comme l'a dit également M<sup>me</sup> la Rapporteuse, nous disposons – et nous devons disposer –, dans notre canton, d'un système de santé qui repose sur quatre piliers. Ces quatre piliers, comme l'a dit très justement M<sup>me</sup> la Députée Meyer Loetscher, sont:

- > la médecine ambulatoire et communautaire, qui permet une prise en charge de proximité et des urgences non vitales. Là je reviens à ce que je vous ai dit tout à l'heure par rapport aux cabinets médicaux, aux centres de santé qui sont actuellement en pleine expansion dans notre canton (dans le Sud, à Billens, et autre) et également les permanences médicales;
- > la médecine d'urgence préhospitalière, est également un pilier pour les urgences vitales;
- > le dispositif de la chaîne des urgences, c'est-à-dire le 144, ainsi que nos ambulances, le SMUR, qui doivent être également renforcés, et les urgences hospitalières;
- > les structures hospitalières, qu'elles soient publiques ou privées, doivent jouer un rôle qui doit être coordonné. Je ne peux pas mettre plus en avant l'hôpital public que les hôpitaux privés. On doit vraiment travailler ensemble dans ce canton. On doit trouver des synergies. Je m'emploie vraiment tous les jours, je vous le garantis, pour maintenir des contacts avec tous les directeurs d'hôpitaux et cliniques de notre canton. Nous devons également poursuivre et continuer à mettre un soin particulier aux soins de longue durée, à assurer les soins à domicile, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, et les EMS, avec un accueil de jour dans ceux-ci. Cela, nous devons également le développer.

Tous ces enjeux-là sont, bien entendu, de grande importance pour toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre canton. Il est très intéressant d'avoir analysé les deux rapports qui nous ont été apportés. Là, je remercie aussi le Parti socialiste qui a demandé à la Prof. Monod de nous faire un rapport. On a des points de convergence qui sont très intéressants, qui reviennent vraiment et qui nous donnent, comme l'a dit tout à l'heure M<sup>me</sup> la Rapporteuse, des points d'avancement, de nouveautés, pour faire avancer les choses. On ne va pas se reposer sur les acquis, je vous le garantis. Je vais proposer des choses, des éléments très concrets dans ce qui nous est demandé aujourd'hui par rapport au contre-projet. Je ne vais pas aller plus loin dans les détails pour l'instant. Je suis très impatient de vous entendre également. J'en ai terminé.

**Barras Eric** (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cette affaire, si ce n'est d'être habitant de ce canton et, de ce fait, concerné par ce sujet, comme vous tous je l'imagine.

Le groupe de l'Union démocratique du centre propose de suivre l'avis de la commission. Je ne vais pas relater les quatre piliers qui ont déjà été présentés par M<sup>me</sup> la Présidente et par M. le Commissaire, mais peut-être en ajouter un cinquième qui pourrait être la promotion de la santé se basant sur l'information, principalement au niveau de la nutrition et du bien-être, des médecines alternatives pourquoi pas. Nous souhaitons également que des contrôles sur la coordination de ces points soient mis sur pied, pour une meilleure vision de l'ensemble, et que le côté financier de ce contre-projet ne pèse pas les finances des communes et des régions par un report des coûts de la part du canton. Ce contre-projet doit avoir pour but de défendre au mieux les citoyens et citoyennes de notre canton, y compris les habitants des régions périphériques, pour que l'accès aux soins soit garanti à toutes et tous, peu importe leur lieu de résidence dans notre canton.

Il est important également que le Conseil d'Etat informe la population sur la prise en charge des patients, principalement sur le fait de se rendre rapidement aux bons endroits, afin d'avoir à disposition le bon spécialiste, surtout dans les cas où la vie des patients est en jeu.

**Stöckli Markus** (*VEA/GB, SE*). Ich war Mitglied der Kommission, welche sich mit diesem Dekret befasst hat, und spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis.

Das öffentliche Gesundheitswesen und besonders die Spitalversorgung befinden sich schweizweit in einem gewaltigen Umbruch. Angesichts grosser Herausforderungen drängt die Zeit - Beispiele wurden genannt: demographische Alterung, Behandlung und Pflege von chronischen Erkrankungen, Mangel an medizinischem Fachpersonal. Neben der strategischen Standortbestimmung sind die Befähigung der Führungskräfte und Mitarbeitenden, sich selbst zu verändern, sowie eine aktive Kommunikationskultur mit allen Beteiligten die Basis eines Veränderungsprozesses, um eine positive Veränderungsstrategie nachhaltig zu sichern.

Scheinbar ist es dem HFR und der Politik bislang nicht gelungen, die Nutzniesserinnen, das heisst, die Bürgerinnen und Bürger, ins Boot zu holen. So haben Misstrauen und Verunsicherungen zu der Volksinitiative geführt für eine bürgernahe öffentlichen Spitalnotaufnahme von 24 auf 24 Stunden an drei Standorten, wovon einer in deutscher Sprache, ein Anliegen das sich der Neuausrichtung der Spitalversorgung diametral entgegengesetzt. Ohne Gegenvorschlag läuft die kantonale Gesundheitspolitik Gefahr, dass die Volksinitiative angenommen werden könnte.

Leere Versprechungen und ein theoretischer Massnahmenkatalog werden nicht genügen, um den Vertrauensverlust bei der Bevölkerung auszugleichen. Dazu braucht es konkrete Massnahmen. Die Bürgerin und der Bürger wollen wissen, wie, wo und an wen sie sich bei einem Notfall wenden können. Dabei ist Notfall nicht gleich Notfall. Lebensbedrohliche Notfälle wie Herz- und Kreislaufversagen benötigen eine unmittelbare Versorgung per Ambulanz, LuRe und über HFR beziehungsweise

die Universitätskliniken Bern und Lausanne. Nicht lebensbedrohliche Notfälle können über Hausärzte oder regionale Gesundheitszentren erstversorgt werden. Ein transparenter, einfacher Zugang zu einer angepassten Notfallversorgung ist dabei zwingende Voraussetzung, um die Unsicherheit bei den Bürgerinnen und Bürgern möglichst zeitnah zu beseitigen. Dabei könnte die Einführung einer zentralen Telefonnummer als Zugang zu einem vernetzten Notfallsystem ein einfaches Mittel zum Zweck sein.

Die Bürgerinnen und Bürger wollen wissen, in welcher medizinischen Organisation wie Spital, Gesundheitszentrum oder Praxis sie welche Dienstleistungen erwarten können. Dazu braucht es ein umfassendes Versorgungsnetz, in dem die Aufgaben aller beteiligten Institutionen und Dienste klar definiert sind. Die Bürgerinnen und Bürger wollen sich in Krisensituationen in ihrer Muttersprache ausdrücken, verstanden werden und Antworten bekommen, eine zweisprachige medizinische Grundversorgung ist daher ein Muss.

Ein Gegenvorschlag seitens des Staatsrats muss verständliche Antworten und konkrete Massnahmen zu den Erwartungen der Initianten und des Volkes aufzeigen, damit über die Volksinitiative nicht ein Verfassungstext Einzug in die Verfassung findet, der aufgrund der Veränderungen und Herausforderungen in der medizinischen Grundversorgung so nicht umsetzbar sein wird.

Als Kommissionsmitglied habe ich den von der Sozialdemokratischen Partei in Auftrag gegebenen Bericht Monod mit Interesse gelesen und denke, dass aus den Zielsetzungen die künftigen grossen Herausforderungen an eine optimale Gesundheitsversorgung deutlich ersichtlich werden. Diese allesamt in einem Gegenvorschlag zu verpacken, würde jedoch sowohl die Komplexität des Inhalts, die Dringlichkeit des Zeitfensters von einem Jahr und nicht zuletzt die Bürgerinnen und Bürger bezüglich Verständlichkeit der kantonalen Pflegelandschaft überfordern.

Die Fraktion Grünes Bündnis unterstützt den Änderungsantrag Estelle Zermatten, nach welchem eine parlamentarische Kommission die Ausarbeitung des Gegenvorschlags begleitet und bezüglich Inhalt und Terminplanung laufend Einfluss nehmen kann.

**Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Nous sommes appelés à nous prononcer sur le principe d'un contre-projet à une initiative qui demande un accès 24h/24 à des urgences de qualité dans tout le canton. Cette initiative a le grand mérite de placer tout en haut de l'ordre du jour du Conseil d'Etat un domaine faisant partie des infrastructures critiques, mais aussi des champs politiques durement critiqués ces derniers temps. Si l'initiative pose problème, c'est au fond parce que le corps politique s'immisce dans la gouvernance et l'organisation de la prise en charge médicale des urgences. Du point de vue de la séparation des tâches et des pouvoirs, cela n'est ni approprié, ni applicable. L'organisation des urgences est une tâche opérative et ces tâches, on les laisse impérativement entre les mains de celles et ceux qui sont appelés à les gérer et à les organiser. Sinon, on tue le système de l'intérieur, ou plutôt par la bande extérieure, car la question n'est de loin pas seulement hospitalière, elle est aussi préhospitalière et ambulatoire. On l'a entendu. Elle concerne les urgences prises en charge dans la gériatrie, la pédiatrie, la psychiatrie même. Elle doit impliquer les hôpitaux, les centres de soins, les cliniques, les réseaux de santé, les cabinets médicaux, les pharmacies, les services ambulanciers et les *first responders*.

Die Fraktion Die Mitte teilt die Sorge der Initianten, ist aber mit der vorberatenden Kommission einig, dass die Initiative ordnungspolitisch in die falsche Richtung führt.

Meine Damen und Herren, die zentrale Frage in der direkten Demokratie ist, wie das Ziel der Initianten in Einklang mit der kurz-, mittel- und langfristigen Planung des Staats Freiburg gewährleistet werden kann.

Die Fraktion Die Mitte ist der vollen Überzeugung, dass ein Gegenvorschlag vor dem Volk Bestand hat. Aber dieser Gegenvorschlag muss von einem ganz konkreten Plan begleitet werden. Er muss einen echten Mehrwert bringen. Das wird etwas kosten, und der Staatsrat soll und muss sich dessen bewusst sein. Es braucht einen detaillierten Plan, der wirkliche Fortschritte beinhaltet, gezielte Verbesserungen beim Angebot, bei den Abläufen, in der Kommunikation und Information und auch bei der Zweisprachigkeit bringt. Mit anderen Worten: Es muss Neues drinstehen, Neues, das eine mess- und vor allem spürbare Verbesserung bringt.

L'Etat de Fribourg met en œuvre une stratégie unifiée et renforcée Urgences Fribourg-Notfälle Freiburg, qui garantit un accès à une prise en charge des urgences médicales de qualité optimale et égale sur tout le territoire du canton. Telle pourrait et devrait être la question claire et nette soumise au vote dans le cadre d'un contre-projet direct à l'initiative déposée. Mais si cette question de votation n'est pas accompagnée d'emblée d'un plan précis et concret, elle ne convaincra personne et la population ne l'acceptera pas. Fribourg ne peut pas se résigner à jouer en ligue hospitalière B, et surtout pas dans la prise en charge des urgences médicales.

Quant à l'amendement proposé par nos collègues, notre groupe se rallie à la proposition qu'il contient. L'anticipation est un prérequis central en politique. L'intégration de préoccupations doit se faire le plus tôt possible. Il s'agit pour l'Etat de puiser



dans la réserve de compétences, de savoir et d'idées à un stade le plus précoce possible. C'est une des forces principales de notre système de milice.

Für den Fall, dass eine solche parallel arbeitende Kommission eingesetzt wird, ruft die Fraktion Die Mitte das Ratsbüro auf, diese Kommission möglichst klein zu halten und Mitglieder zu nominieren, die organisatorische Kompetenzen mitbringen und insbesondere regionale Sensibilitäten abbilden. Die medizinische Expertise ist bereits bestens integriert auf Seiten des Staats mit dem Spital, den ambulanten Diensten, den Gesundheitsnetzen und den Spezialisten.

Jouons notre rôle en tant que laboratoire qui amène des perspectives pour tout le canton et issu de toutes ses régions, car c'est là finalement le plus grand souci de la population fribourgeoise dans ce dossier important.

**Zurich Simon** (PS/SP, FV). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis vice-président de la Fédération des patients. Je parle aujourd'hui au nom du groupe socialiste.

La confiance est au cœur de nos discussions cet après-midi: est-ce que la population fribourgeoise a suffisamment confiance dans les autorités sanitaires pour rejeter une initiative, de prime abord, assez alléchante? Est-ce que la population fribourgeoise a suffisamment confiance dans les autorités sanitaires pour rejeter cette initiative sur la base de promesses, sur la base d'un concept qui définira des lignes stratégiques, sans texte législatif noir sur blanc, sans engagement financier?

Chères et chers collègues, durant les quelques débats sur la politique de la santé que j'ai suivis depuis que j'ai le plaisir de siéger avec vous, je vous ai entendus à de nombreuses reprises exprimer ce manque de confiance et je suis convaincu que, aujourd'hui, c'est largement partagé, malheureusement, par la grande majorité de la population fribourgeoise. Je me permets aussi, à titre de rappel, de souligner que la population fribourgeoise a déjà voté sur une initiative populaire similaire il y a quelques années. Celle-ci avait été acceptée à 85 % de la population. 85 %!

Heute brauchen wir konkrete und umfassende Massnahmen, um das Vertrauen der Bevölkerung zu gewinnen. Ich bin sicher, dass sich die Freiburger Bevölkerung von Konzepten und Versprechen zum Gesicht des künftigen Freiburger Gesundheitswesens nicht überzeugen lässt.

En voulant affronter cette initiative concept à la main, le Conseil d'Etat nous propose un bel hara-kiri politique.

Es ist klar, dass die Initiative keine gute Antwort auf die echten Probleme der Freiburger Bevölkerung im Gesundheitsbereich bringt. Demnach müssen wir uns fragen, was sind dann die richtigen Antworten? Die Sozialdemokratische Fraktion erwartet vom Staatsrat, dass er einen soliden Gegenvorschlag erarbeitet. Der Gegenvorschlag soll auf die legitimen Sorgen der Freiburger Bevölkerung eingehen und konkrete Antworten liefern.

Dans ce sens, le Parti socialiste a mandaté, comme cela a déjà été relevé à plusieurs occasions – et merci beaucoup à toutes les personnes qui ont pris la peine de lire ce rapport que je trouve extrêmement intéressant et instructif– la Prof. Monod, ancienne cheffe du Service de la santé publique du canton de Vaud et professeure de politique de la santé à l'Université de Lausanne aujourd'hui et excellente connaissance de notre canton puisqu'elle y habite. Son rapport livre des réponses très concrètes aux problèmes les plus urgents de notre système de santé, à savoir:

- > vieillissement très rapide de la population (le plus rapide de tous les cantons latins): en 2045, il y aura + 186% de personnes de plus de 80 ans dans notre canton! La principale conséquence sera l'augmentation des besoins en soins qui en découlera, notamment des soins de longue durée;
- > pénurie importante de généralistes: Fribourg a l'un des taux de généralistes et de pédiatres par 10 000 habitants les plus bas de Suisse – une étude de la Fédération romande des consommateurs montre que c'est nécessaire de passer plus de trente coups de fil pour obtenir un rendez-vous chez un généraliste quand on n'en a pas. A titre de comparaison, dans la campagne genevoise, c'est deux coups de fil en moyenne. Cela engendre un taux de recours important aussi aux urgences pour des situations qui ne devraient pas forcément terminer aux urgences. Le canton de Fribourg a un des taux de recours aux urgences les plus élevés de Suisse également;
- > manque de clarté pour les patients qui ne savent pas quel est le numéro pertinent, quel est le service de garde qui est ouvert, où il se trouve, quelle est la pharmacie ouverte, etc., ce qui entraîne des errances et des pertes de temps conséquentes.

Nous sommes très heureux que le Directeur de la santé a déjà annoncé à la commission que son administration se fonderait notamment sur le rapport de la Prof. Monod pour élaborer un contre-projet concret et nous nous tenons à l'entière disposition de l'administration pour travailler de manière constructive à des mesures concrètes et globales, pour améliorer notre système de santé fribourgeois.

**Schumacher Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission et je suis médecin.

Je souscris aux propos de mes préopinants quant à la description de notre système dans le canton. Je vais me prononcer sur cette initiative et sur ce décret surtout, au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Demander au HFR d'ouvrir des urgences 24h/24 sur tous les sites, Mesdames et Messieurs, c'est torpiller le HFR. Cela veut dire faire du HFR bientôt une succursale des hôpitaux universitaires qui nous entourent. Mes préopinants ont parlé de la situation en Suisse des hôpitaux: 30 % des hôpitaux ont déjà fermé. Pourquoi? Parce qu'il faut avoir une masse critique de patients pour pouvoir faire une médecine de qualité. Si vous avez plusieurs centres, vous n'avez pas la masse critique et la deuxième chose que vous n'avez pas, ce sont les médecins-cadres pour la conduire. La situation du HFR est critique actuellement, vous le savez tous, et demander cette tâche supplémentaire, c'est le couler. Comment va-t-on pouvoir communiquer à la population qu'elle peut aller dans n'importe quel site, mais que ce n'est pas la même chose. Si vous avez un AVC à quelque part et qu'on vous amène d'abord dans un hôpital régional pour vous transférer ailleurs, vous avez perdu des minutes, peut-être des heures, extrêmement précieuses. C'est donc un faux message que l'on donnerait à la population en leur disant qu'il y a des urgences qui sont ouvertes 24h/24 un peu partout dans le canton. Si on veut être efficaces, je parle des urgences vitales, il faut qu'il y ait un centre pour la cardiologie, pour tout ce qui est la chirurgie, pour ce qui est de l'obstétrique. Je crois que ça vaut la peine d'expliquer ça à la population. C'est aussi important d'expliquer à la population où elle doit se diriger avec telle ou telle maladie ou problème, mais ce n'est pas d'ouvrir 24h/24 un supermarché qui ne pourra pas rendre le service nécessaire. Il faut donc effectivement refuser cette initiative. Il faut concocter un contre-projet qui explique clairement à la population où elle doit se rendre lorsqu'elle a des problèmes de santé.

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Dass diese Verfassungsinitiative, organisiert durch unser Freiburger Volk, das wir hier vertreten, zustande gekommen ist, ist der schlechten Arbeit des HFR-Verwaltungsrates und der HFR-Direktion geschuldet, die beide über viele, ganz viele Jahre so viel versprochen und so wenig gehalten haben. Kollege Zurich hat das vorhin mit der Frage "Haben wir noch Vertrauen in dieses HFR?" sehr gut beschrieben.

Das Freiburger Volk, vor allem der deutschsprachige Teil und vor allem der Süden, hat richtiggehend genug, ist besorgt, alarmiert und desillusioniert über die ungenügende Arbeit des HFR-Verwaltungsrates und der HFR-Direktion. Dieses Volk hat nun mit dieser Verfassungsinitiative versucht, selber die Kontrolle zu ergreifen. Ich möchte daran erinnern, dass unser Volk über die teuersten Krankenkassenprämien in unserer Mittellandregion verfügt und über die Steuern die schlechte Arbeit des HFR mitfinanzieren muss.

Ich möchte wirklich nicht noch einmal über die Sprachenfrage debattieren. Wir Deutschsprachigen haben die Realität zur Kenntnis genommen, dass wir im Spital unsere Krankheit, unser Befinden und unsere Wünsche auf Französisch zu erklären haben. Das Gegenteil, dass ein welscher Patient seine Krankheit auf Deutsch beschreiben sollte, ist undenkbar.

Ich habe grosse Sympathie für diese Verfassungsinitiative, aber schlussendlich wird auch sie wohl nichts bewirken. Etwas bewirken kann aus Sicht des Kantons Freiburg wohl nur noch ein freiwilliger Abstieg in die Nationalliga B. In dieser Liga erledigen wir im HFR noch das medizinisch Nötigste, alles Schwierige delegieren wir nach Lausanne ins CHUV oder ins Inselspital nach Bern, so wie es der reiche Kanton Zug schon lange macht, der die schwierigen Fälle nach Zürich oder Luzern delegiert.

Das HFR hat die eigene, überteuerte Organisation und Verwaltung längstens nicht mehr im Griff und ist handlungsunfähig. Ich erinnere an die Frage hier in diesem Parlament, wer eigentlich künftig für die Schulden des HFR aufzukommen hat.

Das Einzige, was VR-Präsidentin Annamaria Müller und Direktor Marc Devaud anlässlich der Präsentation des HFR-Verwaltungsrates und der HFR-Direktion hier im Grossen Rat im Frühling zu deklarieren fähig waren, war, dass sie noch mehr Geld brauchen vom Kanton und für immer mehr Geld immer weniger Leistungen zu erledigen bereit sind. Zur Erinnerung: Wir hatten mit dem HFR in der Vergangenheit eines der teuersten Spitäler der Schweiz. Eigenkritik, eigenes Verschulden an dieser teuren und misslichen Situation waren bei Frau Müller und Herrn Devaud ein Fremdwort, dazu hörten wir nichts. Darum werde ich meinen Bürgerinnen und Bürgern die Annahme der Verfassungsinitiative empfehlen. Die Schlusslösung ist wohl aber nur noch der Abstieg in die Nationalliga B. Machen wir im HFR, was wir können und fähig sind zu finanzieren, für alles andere gehen wir nach Lausanne und nach Bern.

Mit der Möglichkeit der Ausarbeitung eines Gegenvorschlags nimmt der Staatsrat die Befürchtungen der Verfassungsinitiative wenigstens einigermaßen ernst, darum werde ich diesem Dekret zustimmen.

**Jaquier Armand** (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal en charge de la santé et membre du comité du Réseau santé de la Glâne.

Beaucoup de choses ont été dites, mais cette initiative est quand même l'expression d'un vrai désarroi de la population. Quelque part, elle ne sait plus comment ni à qui elle doit s'adresser lorsqu'elle a des problèmes.

Considérer que faire un contre-projet et l'expliquer est insuffisant. Dire que c'est le problème de l'HFR est aussi insuffisant. C'est très clairement le problème d'une politique de santé de proximité. C'est la nécessité pour tout un chacun d'avoir les bonnes compétences au bon endroit. C'est de pouvoir trouver un pédiatre quand on a un problème avec ses enfants. Pas plus tard qu'il y a quelques minutes, j'ai reçu un e-mail d'une maman qui ne trouve pas de pédiatre dans mon district. Ce

n'est pas simplement faire un centre de santé et mettre une belle affiche, mais c'est y mettre du contenu, de l'accueil et des personnes compétentes. C'est aussi une proximité. Aujourd'hui, ce n'est pas simplement sur deux ou trois endroits que les choses doivent se passer, mais c'est comment on va vers les personnes. Donc, la population, les gens qui ont signé cette initiative. Et les gens de mon district en particulier attendent des faits concrets et pas des promesses, sinon on continuera à s'enfermer. Cela coûtera. Quelqu'un a dit qu'il faut faire attention aux coûts. Cela ne peut que coûter. Les chiffres sont clairs et le corps politique n'a certainement pas pris ses responsabilités en mettant une politique de santé beaucoup plus élevée. Il n'a par contre pas la responsabilité de la politique des urgences.

**Zermatten Estelle** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts: je suis infirmière employée à l'HFR comme *case manager* et présidente des alumnis de la Haute école de santé de Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Je vais tout d'abord revenir sur cette initiative. Elle est incomplète et c'est une fausse bonne idée. Elle traite seulement du domaine hospitalier, comme énoncé dans le rapport du Conseil d'Etat et il n'y a pas que l'urgence vitale, mais bien des domaines importants, comme le préhospitalier, l'ambulatoire, la personne âgée et j'en passe.

Permettez-moi de vous rappeler que pour avoir un service d'urgences qui remplit pleinement les critères, il est nécessaire d'avoir du personnel médical et soignant qualifié et expérimenté. Aujourd'hui, nous sommes face à un manque important de médecins et d'infirmières spécialisés, ce qui représente donc un risque élevé dans la prise en charge d'urgences vitales. Expérience professionnelle faite, après quatre ans comme infirmière aux soins intensifs, lorsqu'un patient arrive d'un site périphérique et qu'il a perdu des heures suite à un AVC, un infarctus ou une hémorragie, et qu'il est transféré à l'HFR, mais que les heures et les minutes sont passées, le risque de péjoration ou, pire, de décès, est là.

En effet, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient le fait qu'il est essentiel de pouvoir élaborer un contre-projet avec des mesures concrètes, ceci – et j'insiste – pour que la population sache exactement sur quoi elle vote. Le risque et la crainte que nous avons constaté dans le rapport du Conseil d'Etat est que le message transmis à la population ne soit pas suffisamment compréhensible et concret, raison pour laquelle, plus tard, je déposerai un amendement afin de présenter des solutions et des propositions à la population. Si nous acceptons l'initiative telle quelle ou que nous ne présentons pas un cadre défini dans ce contre-projet, le risque que la population accepte cette initiative est élevé et ceci mettra l'HFR en péril.

La communication envers la population devra aussi être un élément essentiel, afin de rassurer, de gagner à nouveau la confiance et d'expliquer notre stratégie.

Avec tous ces éléments, je compte sur votre soutien prochainement pour accepter l'amendement, afin de clarifier notre politique cantonale de prise en charge hospitalière, préhospitalière, ambulatoire et j'en passe, en collaboration avec le Conseil d'Etat. La population nous attend au tournant et c'est l'occasion à saisir aujourd'hui pour démontrer concrètement ce que nous sommes prêts à mettre en place pour les Fribourgeois et les Fribourgeoises.

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Vous l'avez bien compris, le sujet intéresse tous les groupes et nous avons une unanimité sur le but à atteindre, soit faire un contre-projet qui soit solide et qui puisse convaincre la population de notre système de santé. Le titre "Sauvons le HFR" des initiants – vous pouvez le trouver sur leur site internet – est vraiment trompeur. En fait, il s'agirait probablement de faire le contraire.

Avec ces commentaires, j'estime donc que l'entrée en matière n'est pas combattue et que nous pouvons passer directement à la lecture des articles.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je constate également avec satisfaction que toutes les personnes qui sont intervenues soutiendront bien entendu le fait de mettre un contre-projet en opposition à cette initiative des urgences 24/24, 7j/7. Les différents intervenants ont utilisé des mots très forts, comme "torpiller l'HFR". On est vraiment dans un système comme ceci actuellement. Donc en acceptant l'initiative, ce serait vraiment contre-productif d'aller dans ce sens-là. Vous savez, pour moi, le contre-projet c'est effectivement l'occasion d'améliorer le système de santé fribourgeois, que ce soit pour les urgences vitales, pour les besoins de la médecine ambulatoire et communautaire. Pour la médecine d'urgence, il faudra une meilleure coordination et une meilleure intégration des éléments à mettre en place.

De manière complémentaire, il faut aussi des centres de santé, avec des permanences qui permettent la prise en charge de la médecine ambulatoire, avec un travail en réseau qui sera obligatoire, avec des médecins installés, également à l'HFR.

Un numéro unique de santé, comme ça été relevé souvent, permettrait une meilleure cohérence du système. Nous avons besoin – et ça je m'y attèle ces prochains temps – d'acquiescer la confiance de toute la population de notre canton. Il est vrai que cette confiance a été perdue ces dernières années et je ne vous cache pas que c'est un grand travail de la regagner, mais nous allons y arriver. Le fait de travailler ensemble, avec vous Mesdames et Messieurs les Député-e-s, permettra également d'avoir vraiment le maximum d'éléments pour redonner cette confiance, en mettant des éléments complètement pragmatiques et factuels, des choses à quoi les personnes de notre canton pourront se raccrocher pour dire: "Oui, effectivement, maintenant

notre Gouvernement, que ce soit le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat, met les choses en place pour rassurer la population et redonner cette confiance à tout le monde".

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### I. Acte principal

#### *Art. 1 al. 1*

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*).

> Adopté.

#### *Art. 1 al. 2*

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). L'alinéa 2 charge le Conseil d'Etat de préparer une proposition de contre-projet et de le lui soumettre suffisamment tôt pour que le délai fixé à l'article 125 alinéa 3 de la LEDP puisse être respecté.

**Zurich Simon** (*PS/SP, FV*). Je rappelle mes liens d'intérêts: je suis vice-président de la Fédération des patients.

Je vous ai parlé précédemment du rapport élaboré par la Prof. Monod et j'ai brièvement abordé les principaux problèmes de notre système de santé fribourgeois. Voici les éléments de réponse tirés de ce rapport qui me paraissent prioritaires. Il y a d'importants changements organisationnels qui sont nécessaires. On a parlé du renforcement des centres de santé. On doit en faire de véritables permanences, avec des horaires d'ouverture étendus, avec des plages de consultation libres pour la médecine de premier recours et la pédiatrie par exemple.

On doit également améliorer le système d'aide et de soins à domicile. Aujourd'hui, il y a trop de différences de prises en charge entre les districts. J'ai entendu à plusieurs reprises des personnes exprimer leurs craintes tout à l'heure des charges conséquente pour les communes. Mais c'est exactement dans cette direction-là qu'on va aujourd'hui avec le DETTEC. J'appelle aussi à garder ça en tête. Mais ces différences de districts ne sont pas soutenables à long terme, d'autant plus qu'avec le vieillissement de la population, on va devoir prévoir des soins supplémentaires.

On a aussi besoin de soins supplémentaires en matière de soins à domicile, comme par exemple des équipes mobiles, comme ça peut être le cas dans d'autres cantons, des équipes pluridisciplinaires qui peuvent intervenir dans des situations complexes.

On a besoin d'une simplification du système d'accès aux urgences, sur lequel on s'est déjà passablement étendus. Je ne vais pas m'y attarder maintenant.

Nous pouvons prévoir, chères et chers collègues, les plus jolies modifications de l'organisation du système de santé, ces modifications resteront un tigre de papier si nous n'avons pas suffisamment de personnel pour travailler dans le système de santé.

Aujourd'hui, le personnel soignant et infirmier formé à la Haute école de santé ne couvre que 56 % des besoins en personnel infirmier dans le canton de Fribourg. Pour la médecine de premier recours, on a 40 places dans le nouveau master. C'est excellent, mais pourtant le Conseil d'Etat ne finance que 12 places de formation postgrade en cabinet par année, alors que ce système permet véritablement aux jeunes médecins de rester dans le canton, de s'implanter dans un cabinet, et qu'il y a aujourd'hui une demande croissante, aussi bien de la part de étudiantes et des étudiants que des médecins installés en cabinet.

Finalement, on a beaucoup parlé – mais ça reste encore lettre morte, en témoignent les décisions récentes du Conseil d'Etat sur le plan des tarifs – de la valorisation des professions des soins pour répondre à la demande croissante. On parle certes d'une valorisation sur le plan salarial, mais pas seulement, aussi sur le plan du développement professionnel, où là on constate dans notre système de santé qu'on a besoin de nouveaux rôles pour le personnel infirmier, comme par exemple infirmière de pratiques avancées, qui peut reprendre les tâches qui sont aujourd'hui exercées par certains médecins, notamment le suivi de consultation pour les malades chroniques par exemple.

Je soumetts donc le présent amendement pour vous encourager à fixer les objectifs qui sont listés ici pour le contre-projet, pour qu'on ait – je le répète – une réponse concrète à l'initiative qui nous est soumise aujourd'hui.

Voici l'amendement:

Article 1, alinéa 2: Il (le Grand Conseil) charge le Conseil d'Etat de préparer une proposition de contre-projet et de le lui soumettre suffisamment tôt pour que le délai fixé à l'article 125 alinéa 3 LEDP puisse être respecté. Outre les modifications constitutionnelles relatives au contre-projet, le Conseil d'Etat présente également les modifications législatives et les décrets nécessaires pour atteindre les objectifs suivants:

- > le développement des missions et une amélioration de la gouvernance des centres de santé interdisciplinaires prévus par l'HFR;
- > l'amélioration et le renforcement du système d'aide et de soins à domicile;
- > l'augmentation du nombre de médecins généralistes et d'infirmières et d'infirmiers HES formés dans le cantons, ainsi que leur maintien dans le système;
- > la simplification du système d'accès aux urgences hospitalières ou ambulatoires, y compris un numéro d'accès unique et une garantie de prise en charge en allemand et en français;
- > la valorisation des professions de soins et leur renforcement dans leur rôle dans le système de santé, sur le plan salarial et sur le plan des perspectives de développement professionnel pour répondre à la demande croissante;
- > le renforcement du SMUR et des services de garde médicale.

Je vous soumetts donc le présent amendement pour que le Conseil d'Etat tienne compte des objectifs susmentionnés dans le cadre de l'élaboration du contre-projet et vous remercie pour votre attention.

**Zermatten Estelle** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). J'ai également déposé un amendement, qui est à mon sens moins contraignant que l'amendement du député Zurich, qui demande qu'une commission parlementaire accompagne le Conseil d'Etat dans l'élaboration de ce contre-projet. En effet, M. Zurich propose différents points qui sont importants, mais je pense que si nous mettons ça dans un amendement, nous allons revenir à faire des débats interminables au Grand Conseil, sans pouvoir trouver chacun le point qui nous convient ou la manière de l'appliquer.

Par contre, si cet amendement est accepté, des points que nous pourrions traiter pour élaborer ce contre-projet et qui me paraissent tous importants, comme M. Zurich vient de le citer.

Je vous demande donc d'accepter cet amendement par la suite, afin de pouvoir travailler avec des propositions concrètes à soumettre à la population.

Voici l'amendement:

Le Grand Conseil ne se rallie pas à l'initiative constitutionnelle entièrement rédigée pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité, dont le texte figure dans les messages 2022-DSAS-43 du Conseil d'Etat. Il charge le Conseil d'Etat de préparer une proposition de contre-projet et de la lui soumettre suffisamment tôt pour que le délai fixé à l'article 125 alinéa 3 LEDP puisse être respecté. Une commission parlementaire accompagne le Conseil d'Etat durant l'élaboration de ce contre-projet. Ce contre-projet proposera des mesures concrètes.

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). L'article 1 alinéa 2 a été discuté sous la forme de M. Zurich, donc en traçant suffisamment tôt et en ajoutant jusqu'à la fin novembre 2022. Suite à ce dépôt d'amendement, nous avons eu une discussion assez longue sur l'échéance qui permettait au Service de nous proposer un projet. Ce qui avait été alors discuté lors de la commission, c'était qu'en janvier 2023 on devait recevoir ce projet et cet élément devait nous être donné officiellement par M. le Commissaire du Gouvernement lors de cette séance. C'est pourquoi nous avons refusé cet amendement qui stipulait jusqu'à fin novembre 2022. Cela, c'est pour cet amendement-là.

Pour l'amendement de M<sup>me</sup> Zermatten, qui concerne aussi l'article 1 alinéa 2, il correspond aux discussions que nous avons eues en commission, où les membres ont voulu être impliqués tout au long du processus de la création de ce contre-projet. Comme il n'a pas été déposé en commission, je ne peux pas donner l'avis de la commission mais, à titre personnel, je le soutiendrai puisqu'il correspond tout à fait à ce que nous voulions au sein des débats.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je remercie les deux personnes qui se sont prononcées pour les amendements.

Concernant l'amendement de M. Zurich, il est vrai que je ne vais pas pouvoir le soutenir. J'ai l'impression qu'avec cet amendement, vous en faites un espèce de concept et ce n'est pas du tout le vœu du contre-projet que nous allons mettre en place. On a un périmètre qui est trop restreint à mettre vraiment dans une loi. On ne peut pas le mettre comme ça, on doit laisser les portes ouvertes, sans être trop larges évidemment. Donc, je ne peux bien entendu pas du tout me rallier à cet amendement-là.

Tandis que pour l'amendement de M<sup>me</sup> la Députée Zermatten concernant l'implication des députés, j'y suis favorable. Donc c'est vraiment un travail d'accompagnement des députés. Nous on va faire le travail à la DSAS. Je remercie déjà toutes mes équipes qui ont travaillé jusqu'à présent déjà sur la préparation à la séance d'aujourd'hui et qui vont s'atteler ultérieurement à la préparation de ce contre-projet. Un accompagnement des députés est complètement adéquat dans ces circonstances.

**Zurich Simon** (PS/SP, FV). Compte tenu des propos de ma collègue Zermatten qui abondent aussi dans mon sens sur le fond, je retire mon amendement.

- > Le député Zurich retire sa proposition.
- > Au vote, la proposition de la députée Zermatten, opposée à la proposition initiale, est acceptée par 84 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.
- > Modifié selon la proposition de la députée Zermatten.

*Ont voté en faveur de la proposition Zermatten:*

Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 84.*

*A voté contre:*

Fahrni Marc (VE,UDC / SVP). *Total: 1.*

## II. Modifications accessoires

- > Adopté.

## III. Abrogations accessoires

- > Adopté.

## IV. Clauses finales

- > Adopté.

## Titre et préambule

- > Adopté.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 84 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 84.*

## Motion 2021-GC-51

### Contrôle de la dotation en personnel et de la prise en charge des coûts des services d'aide et de soins à domicile ainsi que des tâches qui leur sont transférées

---

Auteur-s:	<b>Dafflon Hubert</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SC</i> ) <b>Schwaller-Merkle Esther</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe</b> , Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	<b>26.03.2021</b> ( <i>BGC mars 2021, p. 1106</i> )
Développement:	<b>26.03.2021</b> ( <i>BGC mars 2021, p. 1106</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>16.05.2022</b> ( <i>BGC juin 2022, p. 2163</i> )

---

## Prise en considération

**Schwaller-Merkle Esther** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Als Co-Motionärin möchte ich zusammen mit Hubert Dafflon diese Motion zurückziehen. Mit der vorgesehenen Inkraftsetzung der neuen Regelung zur Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden, dem ersten Paket DETEC, werden in Zukunft die Zuständigkeiten und die Finanzierung der Hilfe und Pflege zu Hause vollständig den Gemeinden übertragen. Unsere Anfrage vom 26. März 2021 wird damit hinfällig, und die Karten werden neu gemischt.

Das Grundanliegen ist jedoch dasselbe geblieben. Die Spitexdienste nehmen punkto Wichtigkeit für die Gesundheitsversorgung der Bevölkerung einen immer grösseren Stellenwert in unserer Gesellschaft ein und sind für die kantonale Politik Senior+ von zentraler Bedeutung. Die ambulante Pflege der Spitexdienste ist zudem ein wichtiges Element der postklinischen Versorgung. Sie ermöglicht, die Verlagerung von stationärer zu ambulanter Pflege fortzusetzen und voranzutreiben und trägt somit dazu bei, die Spitalkosten zu senken. Diese Verlagerung hat allerdings auch einen Anstieg der Kosten für Spitexdienste zur Folge, welche nun ganz zu Lasten der Gemeinden gehen werden. Es ist im Interesse aller, auch im Sinne der kantonalen Politik Senior+, dass für Spitexdienste genügend Vollzeitstellen zur Verfügung gestellt werden, zumal es auch Vollzeitstellen betrifft, welche vorher in der Spitalrechnung sichtbar waren.

Die neue Aufgabenentflechtung zwischen Staat und Gemeinden wird sich in dieser Hinsicht erst einmal bewähren müssen.

> Cette motion est retirée par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

---

## Rapport 2022-DSAS-41

### Mesures à développer pour améliorer l'adaptation de l'habitat des Senior-e-s (Rapport sur postulat 2021-GC-56)

---

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**  
Rapport/message: **03.05.2022** (BGC juin 2022, p. 1829)

---

#### Discussion

**Pythoud-Gaillard Chantal** (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêts: je suis vice-présidente du Réseau santé-social de la Gruyère et présidente de la Commission Senior de la ville de Bulle. Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir donné une suite directe à notre postulat, avec la rédaction de ce rapport traitant des mesures à développer pour améliorer l'adaptation de l'habitat des seniors.

Dixit le concept cantonal Senior+: l'aménagement de l'habitat est d'une importance centrale pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées. Selon une étude allemande, 83 % de l'habitat occupé par des personnes âgées contient des barrières architecturales importantes qui pourraient hypothéquer une vie autonome à domicile.

On dénombre 1700 décès par année en Suisse suite à une chute à domicile, dont le 95 % concernent des seniors, contre 230 décès sur la route pour l'ensemble de la population. Mais au-delà de ces décès, il faut considérer également toutes les personnes qui, suite à un accident domestique, une opération ou un AVC par exemple, ne pourront réintégrer leur appartement en raison de l'inadaptation de celui-ci, en raison de leur perte de mobilité. Une entrée en EMS s'avèrera alors inéluctable. Une année prématurée en EMS coûte environ 100 000 frs à la collectivité. Toutes les mesures prises en amont doivent se comprendre comme un investissement.

Actuellement, le projet Qualidomum est développé sur les districts de la Gruyère et de la Sarine, 2 sur 7 districts, une demi-journée par mois seulement. En ce qui concerne la Gruyère, le Réseau santé-social met un local à disposition pour l'ergothérapie. C'est un peu léger comme collaboration. C'est quelque chose qu'il faut absolument approfondir. Les conseils de l'ergothérapeute Qualidomum sont gratuits lors de la consultation au bureau mais, si celle-ci doit se déplacer à domicile, la consultation est payante, ce qui n'est pas vraiment incitatif.

Nous souhaitons le développement de ces consultations Qualidomum sur tous les districts. Pour exemple, au Danemark, chaque personne dès 75 ans reçoit d'office, sauf si elle s'y oppose, une visite de prévention à domicile chaque année. Plus près d'ici en Valais, des visites préventives sont effectuées par les ergothérapeutes des services de soins à domicile, à la demande des personnes âgées qui n'ont pas encore de problèmes de santé.

Nous saluons la création de la brochure de sensibilisation "Un logement pour des besoins qui évoluent. Comment adapter ou choisir un logement conforme à mes besoins?" Celle-ci comporte de nombreux conseils avisés. Sa diffusion doit se poursuivre.

Force est de constater qu'une large part des seniors ne souhaitent pas quitter le logement occupé souvent pendant plusieurs décennies et dont le loyer s'avère inférieur à l'appartement adapté qui lui serait proposé. D'autre part, l'aspect financier relatif au coût des adaptations n'est pas négligeable. Les personnes qui touchent des prestations complémentaires peuvent bénéficier de remboursements de certains frais et prestations mais, pour d'autres, ces coûts peuvent sembler rédhibitoires. C'est pourquoi, un moyen de déductions fiscale, sociale ou de tout autre subventionnement devrait être étudié.



En conclusion, nous insistons sur l'importance d'accélérer et d'intensifier toutes les mesures pour l'adaptation de l'habitat des personnes âgées. L'Etat doit absolument garder la main sur le pilotage de ces mesures vu l'enjeu colossal de la politique de la vieillesse de notre canton.

Avec ces remarques, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Barras Eric** (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une petite commune de la Gruyère, membre d'un comité Senior+ dans la Vallée de la Jogne et membre du comité pour le home de la Vallée de la Jogne également. Je m'adresse à vous sur ce sujet au nom du comité du Club des communes.

Le Club des communes prend acte du rapport sur le postulat. Il renvoie aux explications du Conseil d'Etat et aux multiples démarches et informations relatives aux aménagements pour améliorer l'habitat des seniors. Par exemple aux journées du Forum du logement auxquelles l'ACF et les communes collaborent, ou avec Pro Senectute. Il cite aussi l'apport important des communes pour alimenter en données l'Observatoire du logement et obtenir les statistiques utiles. Ces informations trouvent place et se concrétisent dans les différentes infrastructures publiques, appartements protégés, conseils aux investisseurs, etc. A nouveau, il s'agit d'une compétence communale mettant en évidence le lien de proximité et confirmée par le projet DETTEC. Elle doit être respectée.

**Menoud-Baldi Luana** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime au nom du groupe du Centre. Mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association Alzheimer Fribourg, qui s'occupe aussi du maintien à domicile.

Notre groupe a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Nous pouvons y souscrire s'agissant de ses contenus. Néanmoins, nous jugeons nécessaire d'amener quelques commentaires ou remarques. Il y est évoqué bon nombre de mesures en cours de mise en place ou sur le point de l'être dans le cadre de la loi Senior+. Il y est repris une grande partie de ce qui a été dit et fait au cours des années en question, mais il serait souhaitable maintenant d'accélérer le processus. Nous estimons en effet qu'il y a du temps à rattraper.

Concrétisons donc quelques points évoqués dans le rapport:

- > brochure logement Senior+: sa diffusion doit être augmentée, non seulement au petit Fribourg, mais à la population en général;
- > conciergerie sociale: certaines régies sont déjà sensibilisées, mais il reste beaucoup à faire. Dans un premier temps, concrètement, il faut tout mettre en œuvre pour que le concierge habite dans l'immeuble dont il s'occupe, ce qui lui permettra de gérer également l'aspect social. Donner des mandats à des agences externes n'amène aucune amélioration ni aucune évolution favorable dans ce contexte;
- > toujours au niveau des régies: la politique stratégique par rapport aux seniors devrait être clarifiée. Des étapes ont certes déjà été franchies, tel que privilégier les immeubles avec ascenseur ou, lors des transformations, doter les logements d'une douche à l'italienne. Mais là aussi, la sensibilisation doit être plus ciblée;
- > concepts communaux: le partenariat privé-public doit être intensifié. Prenons l'exemple du bâtiment construit à Villariaz. Si son utilité est incontestée, renforcée par un lien précieux avec l'EMS et ses services, la recherche d'investisseurs n'en a pas moins été très difficile. Il importe donc de continuer à attirer l'attention du SeCA et des communes sur la nécessité de soutenir le développement de ce type de résidences pour les seniors, idéalement à proximité des EMS qu'il est prévu de construire. Ce modèle de partenariat public-privé pourrait être mis en œuvre plus énergiquement pour ce type d'habitat et ce mode de vie.

Ce rapport apparaît donc comme un bon début dans l'optique de la préparation du prochain plan de mesures Senior+ 24-28 qui passera, on l'espère, par une analyse et des pistes d'action plus proactives et plus pragmatiques.

**Tritten Sophie** (*VEA/GB, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat et le remercie pour son élaboration.

Cela étant, ce rapport détaille des mesures, des méta-mesures, plutôt que des propositions tendant vers des actes concrets susceptibles de véritablement permettre aux personnes âgées de rester dans leur habitation ou de trouver des logements adéquats. Certes, planifier fait partie du travail, mais ce que les autrices du postulat demandaient, ce sont des mesures pour améliorer et favoriser l'adaptation de l'habitat des seniors et un plan chronologique de mise en œuvre. Le rapport évoque premièrement le service Qualidomum – Pro Senectute n'a plus la charge de ce projet; les motifs de cette décision ne sont pas communiqués dans le rapport – permettant aux seniors d'obtenir des renseignements concrets de la part d'ergothérapeutes sur les adaptations à apporter à leur logement.

Le Conseil d'Etat souligne que le subventionnement de Qualidomum est maintenu dans deux districts. C'est mieux que rien, mais sur les sept districts que compte le canton, on est loin d'une mesure cantonale à proprement parler. Le fait que ce soient les districts qui doivent faire la demande pour pouvoir bénéficier de Qualidomum n'assure pas forcément une extension la

plus large possible, ni même rapide. Parallèlement, le refus de mettre en place des incitations fiscales ne va pas accélérer l'adaptation des logements à l'habitat pour les seniors. De nouveau, l'enjeu est majeur en termes de coûts pour le contribuable. Permettre à des propriétaires privés de bénéficier de réductions fiscales pour des travaux d'adaptation de leur logement serait un gros avantage. La baisse des rentrées fiscales serait bien inférieure au coût de la construction et de la gestion de dizaines d'EMS supplémentaires dans notre canton. De plus, il serait possible de lier cette déduction au service Qualidomum. Les adaptations apportées sur la base d'un bilan conduit par les ergothérapeutes bénéficieraient d'une déduction ad hoc pour les propriétaires particuliers.

Il est aussi regrettable que les communes ne soient pas plus incitées à construire elles-mêmes des logements adaptés aux seniors. Les concepts communaux pourraient être coordonnés en fonction de la disponibilité de terrains et la proximité de services par exemple. Par ailleurs, le concept Senior+ mentionne que les habitats intergénérationnels sont positifs en termes de rentabilité. Cela devrait *a minima* encourager les pouvoirs publics à s'impliquer bien plus intensément dans la construction de ces logements, contribuant ainsi à maintenir les aînés dans un réseau social dont on sait son importance pour rester en bonne santé physique et psychique.

Encore une fois, les enjeux sont grands pour toute la collectivité et les pouvoirs publics ont une responsabilité cruciale dans ce dossier. Le calendrier est, à cet égard, encore bien flou.

Avec ces remarques, le groupe VERT·E·S et allié·e·s prend acte de ce rapport.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis président d'un groupe de travail chargé de mettre en place le centre de compétences pour la rénovation en bâtiments pour le canton de Fribourg. Retenez cet acronyme: le CCRB. Ce centre de compétences veille à réunir tous les acteurs de la construction, de l'immobilier, mais aussi nous sommes en train de mener les discussions pour constituer l'Association, notamment par exemple Pro Infirmis, mais aussi Pro Senectute. D'ailleurs hier soir, nous avons un contact avec le directeur, qui accepte d'entrer dans notre association. L'objectif de ce centre de compétences est d'avoir un point d'entrée unique pour notre canton, pour toutes les demandes en lien avec la rénovation d'un bien immobilier, que ce soit sur le plan énergétique, mais également par exemple en cas de situation d'handicap tout à coup d'un citoyen de ce canton.

Le CCRB est financé par le canton, notamment sous le contrôle du Service de l'énergie et de la Promotion économique du canton de Fribourg. Je suis convaincu que nous avons un rôle à jouer pour soutenir les seniors qui soudain ont un problème d'adaptabilité de leur habitat.

J'invite M. le Commissaire du Gouvernement à travailler avec le centre de compétences pour la rénovation en bâtiments, qui devrait être constitué à la rentrée.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues en lien avec le rapport et toutes les personnes qui ont travaillé sur ce rapport. C'était aussi un grand travail de recherche pour donner le maximum d'informations. Il y a donc plusieurs éléments qui ont été avancés.

M<sup>me</sup> la Députée Pythoud-Gaillard, concernant Qualidomum, il est vrai qu'actuellement nous n'avons que deux districts qui sont couverts par ce service. Il est prévu très prochainement d'étendre ce service, mais le calendrier est flou. Nous allons nous atteler à établir un calendrier très prochainement pour donner les échéances. Pour que Qualidomum soit un élément qui fasse partie du paysage de Senior+, il faut bien entendu que la demande soit présente. Donc là c'est aussi peut-être un problème d'informations qu'on devra donner et on devra faire plus à l'avenir aussi, pour sensibiliser au fait qu'il existe cette possibilité-là d'avoir une ergothérapeute qui passe chez vous une heure ou deux, pour donner des conseils et pour adapter votre appartement. Dans chaque habitation, nous avons une autre configuration. On n'a pas de standard et on n'habite pas tous dans un 4,5 ou un 3,5 pièces avec les mêmes dimensions, avec des escaliers ou non. On doit chaque fois adapter les choses. C'est vraiment quelque chose qui pourra être également promulgué ces prochaines années.

Concernant la brochure, il s'agit d'une brochure qui a été envoyée à toutes les pharmacies et qui sera envoyée prochainement à tous les médecins du canton de Fribourg. On a donc aussi du travail à faire au niveau de la communication et on va le réaliser tout prochainement. Je peux donc vous l'annoncer aussi aujourd'hui, car c'est un élément qui était très important.

Concernant l'intervention de M. le Député Barras, il est vrai qu'au niveau du DETTEC, ça rentre complètement en ligne. Quand on demandait aux communes de faire le travail, c'est sûr qu'on demande beaucoup aux communes de travailler sur ces divers projets. Pour moi, c'est clair que c'est très important que les communes soient aussi impliquées dans ces projets-là.

Et là, j'entends aussi les paroles de M. le Député Jean-Daniel Wicht. J'ai eu connaissance du CCRB et j'en ai donc parlé également avec le directeur de Pro Senectute. Je suis au courant de ce qui se passe à ce niveau-là. Il se passe vraiment de belles choses. Je pense qu'on a un bel avenir au niveau du travail en commun, avec ce centre. Je suis donc tout à fait ouvert à la discussion.

Pour répondre à M<sup>me</sup> la Députée Menoud-Baldi, il est vrai qu'on doit accélérer les processus. J'en suis tout à fait conscient. Je viens de le dire, on va mettre tout en œuvre pour aller le plus rapidement possible. Comme je l'ai dit aussi, la brochure doit être donnée à un maximum de personnes de notre canton. Je suis complètement d'accord avec vous.

Concernant la conciergerie sociale, c'est tout un travail qu'on doit mettre en place. Le premier métier de la personne qui va s'occuper de la conciergerie sociale, c'est d'être concierge. Après, la formation complémentaire, c'est tout l'aspect social qui est un immense champ d'action. On va s'y atteler également. Je pense qu'on a un avenir dans ce créneau-là.

Adapter le logement, bien sûr on y pense, comme je l'ai dit tout à l'heure par rapport à l'intervention de M<sup>me</sup> la Députée Pythoud-Gaillard. Il faut adapter les logements et regarder vraiment chez chacun qu'est-ce qu'il y a à faire. Vous savez, on a des problèmes de finances. Par moment, les gens n'ont pas les moyens non plus d'adapter leur logement s'ils sont propriétaires. Après, les discussions sont aussi difficiles. J'ai eu dernièrement à Bulle un forum avec M<sup>me</sup> la Députée Pythoud-Gaillard et M<sup>me</sup> l'ancienne Conseillère fédérale Widmer-Schlumpf. C'était très intéressant à ce niveau-là. On a pu échanger justement sur les difficultés qu'on rencontre envers les propriétaires. Des témoignages sont venus aussi de la part des participants, qui étaient vraiment très intéressants.

Le concept Senior+ est en route. Nous allons bien entendu établir un calendrier par rapport à la mise en place de tout ceci et je vais terminer sur cela. Je vous remercie infiniment.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## **Rapport 2021-DSAS-43**

### **Pour plus d'égalité et de flexibilité dans l'obtention d'une place dans une structure d'accueil extra-familial (Rapport sur postulat 2020-GC-17)**

---

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**

Rapport/message: **03.05.2022 (BGC juin 2022, p. 1805)**

---

#### Discussion

**de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV).** Je prends la parole en tant que postulante et ce postulat était parti du constat que les régions du canton ne garantissaient pas la même prise en charge des enfants en âge scolaire. Il y a effectivement des districts qui ont beaucoup de places et de crèches ou d'accueil pour les enfants, accueil familial, et d'autres qui n'en ont pas. Ce postulat a été déposé avant que nous connaissions le système prévu par le DETTEC, mais cette charge maintenant est exclusivement à la charge des communes, donc on se retrouve devant un fait accompli, on sait que ce seront les communes qui devront décider. Il est donc inutile d'essayer de réfléchir à comment le canton pourrait prévoir une autre répartition. Ce postulat aura quand même eu deux mérites: c'est d'abord de faire un constat sur l'évolution du nombre de places par district et puis d'arrêter de diaboliser les bons de garde, un système qui fonctionne dans d'autres cantons et on voit que ce système pourrait s'appliquer au niveau au moins des districts, puisque c'est là, je pense, la direction qui va être prise; c'est d'ailleurs celle qui est prise déjà en Glâne et en Gruyère. On verra si peut-être dans un temps ultérieur, des districts pourront se mettre ensemble pour permettre aux parents cette flexibilité qui fait défaut actuellement.

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, même s'il y a une certaine frustration, mais c'est le système de DETTEC qui le veut et j'espère qu'un jour on pourra avoir des systèmes, grâce aux bons de garde, avoir des systèmes ouverts à l'ensemble du canton, pour tous les parents.

**Berset Alexandre (VEA/GB, SC).** Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec ce rapport, si ce n'est que j'ai été confronté très récemment à la difficulté de trouver une place dans une crèche pour mon enfant à venir.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt du rapport sur le postulat concernant l'obtention d'une place dans une structure extra-familiale. Notre groupe soutient une politique active de développement d'une offre suffisante et de qualité en places d'accueil extra-familial. Ces places sont en effet un outil indispensable à une bonne conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Ces places doivent également être abordables, les ménages à revenu modeste ne pouvant pas se permettre de réduire leur taux de travail à l'arrivée d'un enfant doivent pouvoir disposer de ce service à un prix correspondant à leur revenu. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est par ailleurs attentif à la situation dans les zones plus périphériques. Il est très important que chaque habitant, habitante, de ce canton puisse choisir une place d'accueil à proximité de son domicile, de son lieu de travail ou encore sur le trajet. Enfin, la qualité de la formation du personnel et

des infrastructures doit faire l'objet d'un intérêt particulier. Il est réjouissant de constater qu'un nombre important de places d'accueil ont été créées au cours des dix dernières années. Il convient toutefois de relativiser ce résultat: de 9,8 places, crèches et accueil confondus, pour 100 enfants en 2012, nous sommes passés à 12 en 2020. Les listes d'attente à rallonge, notamment pour l'obtention d'une place en crèche, sont un autre indicateur du manque de places et du besoin d'agir. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s encourage le Conseil d'Etat à redoubler d'efforts, également en fonction de la croissance démographique et de l'évolution des besoins.

Notre groupe aimerait également soumettre les questions suivantes: le rapport fait état de 40 communes devant effectuer une nouvelle évaluation rapidement; quels sont les moyens envisagés par le Conseil d'Etat pour encourager et soutenir les communes à agir et à être à jour? Dans son rapport, le Conseil d'Etat reconnaît qu'il existe une grande disparité en matière de répartition des places d'accueil extra-familial sur le territoire; le Conseil d'Etat dispose-t-il d'une stratégie pour remédier à cette situation?

Sur ces considérations et ces questions, le groupe VERT·E·S et allié·e·s prend acte de ce rapport et vous en remercie.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre.

On est satisfait de ce rapport et de l'évolution des choses. La nouvelle loi sur les structures d'accueil a exactement dix ans d'âge et on voit, durant ces dix ans, que beaucoup a été fait, beaucoup dans la bonne direction, tant pour les crèches que pour les structures d'accueil familial. Ce que je tiens aussi à relever particulièrement, c'est que lors de la votation cantonale du 30 juin 2019 par rapport à la réforme fiscale des entreprises, un volet important prévoyait justement un fonds de la réforme fiscale et cette fameuse taxe sociale pour favoriser les crèches et les structures d'accueil. Aujourd'hui, on peut voir que ça fonctionne et que ça a plutôt bien fonctionné, avec un fonds d'un million annuellement pour des nouvelles places d'accueil, une baisse des tarifs, et en tout, en 2021, c'était 12 millions à disposition. Le but de la nouvelle loi sur les structures d'accueil est de toute évidence atteint, mais néanmoins il faut poursuivre l'effort, j'en suis extrêmement convaincu. Le DETTEC, qui va séparer bien les choses entre canton et communes, pourrait être à mon avis un frein par rapport à ce que demandaient les postulants, c'est-à-dire une certaine égalité de traitement au niveau cantonal entre les différentes communes. Avec ce renforcement de l'autonomie communale, il y a le risque justement d'agrandir ce *gap* au niveau des grandes différences entre les communes et je pense que ce n'était pas souhaitable et souhaité.

On peut être globalement très satisfait, on peut s'imaginer que chaque franc qui est investi dans les structures d'accueil aide les familles, mais un franc aide aussi l'économie, et je pense que ça, il faut vraiment le soutenir. C'est comme pour la culture: ce qu'on investit dans la culture, dans les crèches, dans l'accueil familial retourne tôt ou tard, pas seulement à la famille, mais aussi à l'économie.

*In fine*, le groupe Le Centre prend acte avec satisfaction de ce rapport et vous en remercie.

**Zermatten Estelle** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je n'ai pas de lien particulier avec ceci.

Au niveau régional, en Gruyère, l'ARG a pris l'initiative d'élaborer un règlement intercommunal sur les subventions communales pour uniformiser la pratique pour les 25 communes du district, tant pour la procédure de demande de subventions que pour les modalités de calcul du revenu déterminant pour les subventions avec, à la clé, des conventions à passer par les communes gruériennes avec chacune des structures d'accueil installées dans le district. Cela permet aux parents, à l'échelle de la région, de placer leur enfant dans n'importe quelle crèche installée dans le district. D'autre part, deux fois par année, un sondage est effectué auprès des dix crèches autorisées dans le district afin de connaître leur taux d'occupation pour évaluer les besoins, y compris au niveau de la répartition géographique.

Cet exemple confirme que l'accueil extra-familial est une compétence communale, voire intercommunale dans le cas présent, et cela n'est pas remis en cause par le DETTEC. Mais l'objectif du postulat va plus loin encore afin de faciliter la vie des parents qui souhaiteraient placer leur enfant ailleurs qu'au lieu de leur domicile dans le canton. Il appartiendra aux communes, idéalement aux régions, d'aller encore plus loin que la Gruyère pour trouver des solutions à l'échelle cantonale. Dans ce sens, toute initiative destinée à favoriser davantage encore la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle doit être saluée, car c'est aussi une question économique face aux risques de pénuries de main-d'œuvre. En effet, il faut saluer les mesures qui visent la mise à disposition des places en suffisance, accessibles sans entraves pour les parents, et d'autre part à des coûts supportables pour les familles.

Avec ces remarques, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport.

**Zurich Simon** (*PS/SP, FV*). Je serai très bref. De manière générale c'est effectivement un rapport intéressant. Il y a un point néanmoins qui me paraît particulièrement problématique, c'est cette question des bons de garde. J'aimerais attirer l'attention de l'auditoire sur la situation dans d'autres cantons qui connaissent ce système déjà. On a aujourd'hui des cantons qui ont rétro-pédalé après l'introduction des bons de garde ou des communes qui ont rétro-pédalé, notamment parce que la pression que ce système exerce sur les structures d'accueil extra-familial est extrêmement négative. On a des études qui ont montré que

dans certains cantons, les crèches ne donnaient pas suffisamment à manger aux enfants, pour économiser, après l'introduction des bons de garde. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est une étude très sérieuse de Kibesuisse qui a comparé le fonctionnement des systèmes de bons de garde et qui arrive à ces conclusions-là. Donc, j'attire l'attention du commissaire du Gouvernement sur les risques liés à ce système-là. Il y a effectivement certains avantages en termes de mobilité, mais au final le problème principal découle probablement du fait que certaines communes n'assument tout simplement pas les charges qui sont les leurs en termes d'accueil extra-familial.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues sur ce sujet concernant justement la flexibilité pour l'obtention d'une place en structure d'accueil extra-familial. Je remercie également toutes les personnes qui ont élaboré le rapport qui nous est donné et soumis aujourd'hui. C'est vrai que la question du DETTEC, bien entendu, est quand même au centre de tout ce processus d'obtention de structures d'accueil extra-familial. Et puis c'est vrai que la LStE attribue aux communes et aux associations de communes la tâche d'évaluer tous les quatre ans le nombre de types de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins. Cela est important.

J'ai eu une question tout à l'heure de la part de M. le Député Berset concernant les 40 communes qui n'ont pas répondu. Donc là, le canton a envoyé un courrier de rappel dernièrement, enfin le 24 janvier 2022. C'est vrai que c'est un courrier de rappel. Après on ne va pas mettre en poursuite les communes, on se comprend, mais je pense que là on va intensifier ce genre de documents pour les sensibiliser au fait que ce sont des enfants qui sont placés, on doit donc avoir une attention toute particulière vis-à-vis de cela. Je pense que là, on peut relancer encore les choses en sensibilisant encore davantage les personnes. Après, par rapport à la disponibilité et puis à la stratégie pour les places, c'est vrai que ce sont les communes qui doivent s'organiser, qui doivent faire l'état des lieux.

Je rejoins tout à fait les propos de M<sup>me</sup> la Députée Zermatten, qui nous parlait de la Gruyère, qui permet maintenant de placer les enfants un petit peu partout dans les endroits qui sont dédiés à l'accueil extrascolaire extra-familial. Pourquoi ne pas étendre cela dans le canton, dans les régions? Donc là, il y a toute une organisation à mettre en place. J'en suis tout à fait conscient.

Concernant l'intervention de M. le Député Zurich, c'est vrai que concernant les bons de garde, je ne peux pas tolérer que lorsqu'il y a l'attribution de bons de garde, les enfants n'aient pas assez à manger. Pour moi c'est inacceptable, tout simplement. On ne peut pas en arriver à ce stade-là. Les enfants doivent pouvoir manger en suffisance. Ce sont des personnes qui sont en pleine croissance et je vois mal restreindre la nourriture. Il faudra veiller vraiment à ce que tout ceci se mette en place.

Je remercie également M<sup>me</sup> la Députée Antoinette de Weck pour son intervention, qui remercie pour l'élaboration du rapport et puis qui met en exergue, bien entendu, toute la question du DETTEC qui va intervenir ces prochains temps.

Merci également à M. le Député Dafflon. C'est vrai qu'au niveau de l'autonomie communale, ça rejoint tout à fait ce que je viens de dire par rapport au DETTEC. Il y a vraiment un investissement qui doit être porté à ce niveau-là et puis que les communes vraiment prennent les choses en mains et que, disons qu'on résolve ce problème le plus rapidement possible, pour moi ce sera aussi quelque chose qui serait très positif pour le canton.

Voilà, j'en aurais terminé par rapport à ce rapport et vous remercie infiniment.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## **Election judiciaire 2022-GC-110**

### **Juge cantonal-e 50%**

---

Rapport/message: **30.05.2022** (BGC juin 2022, p. 2146)

Préavis de la commission: **08.06.2022** (BGC juin 2022, p. 2160)

---

#### **Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 107; rentrés: 102; blancs: 0; nuls: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Est élue M<sup>me</sup> *Cornelia Thalman El Bachary*, à Villars-sur-Glâne, par 64 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>mes</sup> Franziska Waser (22) et Valérie Humbert (16).

---

**Election judiciaire 2022-GC-111**  
**Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine**

---

Rapport/message: **30.05.2022** (*BGC juin 2022, p. 2146*)  
Préavis de la commission: **08.06.2022** (*BGC juin 2022, p. 2160*)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 107; rentrés: 98; blancs: 11; nuls: 5; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Xavier Ganioz, à Fribourg*, par 82 voix.

---

> La séance est levée à 18 h 00.

*Le Président:*

**Jean-Pierre DOUTAZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*